Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9170589
Centre d'intérêt : 170

Colloque Les collèges, partenaires du développement régional? (1989 : Québec, Québec)

Les collèges, partenaires du développement régional? : actes / du Colloque, tenu à Québec les 23 et 24 mai 1989. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, [1989?]
101 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv. : Les collèges et le développement régional. Code : 1513-0129 ; 89-0277.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial

Descripteur(s) : Développement régional • Collège • Plan de développement • Politique gouvernementale • Programme national • Programme provincial • Entente intergouvernementale • Collégial (Ordre d'enseignement)

Les actes du colloque rassemblés dans ce document abordent les sujets suivants : 1. Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec; 2. Entrepreneurship et démarrage d'entreprises; 3. Innovation et développement technologique; 4. Ententes-cadres de développement gouvernement-régions; 5. Soutien aux régions en difficulté; 6. Modulation de politique et de programmes.

Type de document :

LES COLLÈGES ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ACTES DU COLLOQUE

LES COLLÈGES, PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ?

MAI 1989

Québec

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9171589

LES COLLÈGES, PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL?

ACTES DU COLLOQUE

Tenu à Québec les 23 et 24 mai 1989

REMERCIEMENTS

Le comité organisateur remercie tous ceux et celles qui ont contribué à l'organisation de ce colloque et à son déroulement.

En sus de la contribution des conférenciers, nous tenons à souligner celle de monsieur Pierre Dufort qui, agissant à titre d'animateur, a su, avec sa verve habituelle, donner un ton particulier à cette rencontre.

Nous remercions aussi sincèrement madame Diane Bériault du cégep André-Laurendeau, de même que mesdames Lucille Tardif, Carmen Cauchon, Martine Demers, Christiane Dionne, Claude Gignac et Hélène Tousignant du Service de la formation aux adultes, DGEC, pour l'excellent travail qu'elles ont accompli, avant et pendant le déroulement de ce colloque.

Merci aussi à madame Suzie Harvey, directrice exécutive de l'Association des coordonnateurs de l'éducation des adultes des collèges, pour son apport particulier.

Claude Gingras, DGEC

Germain Godbout, cégep André-Laurendeau

Jean-Guy Paré, Société de formation et de développement de la région 04

Gabrielle Théroux, Association des conseillers et conseillères pédagogiques de l'éducation des adultes des collèges du Québec

Yves Turgeon, cégep de la région de l'Amiante

Diane Bonneville, consultante

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉSENTATION DU COLLOQUE 1

Allocution de Germain Godbout 3

DISCOURS D'OUVERTURE 7

Allocution de Henri Paradis 9
Allocution de Richard Bourbeau 19

ATELIER 1: ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC 23

Allocution de André Jacob 25
Allocution de Germain Paré 31

ATELIER 2: ENTREPRENEURSHIP ET DÉMARRAGE D'ENTREPRISES 37

Allocution de Georges-Albert Tremblay 39
Allocution de Yves Dallaire 43
Allocution de Paul Clermont 45
Allocution de Alain Lallier 49

ATELIER 3: INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE 55

Allocution de Louis-Marie Bouchard 57
Allocution de Jacques Plourde 61
Allocution de Fernand Landry 65

ATELIER 4: ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT GOUVERNEMENT-RÉGIONS. SOUTIEN AUX RÉGIONS EN DIFFICULTÉ. MODULATION DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES 69

Allocution de Jacques Gagnon 71
Allocution de Jean Lajoie 75
Allocution de Régis Allaire 79

DISCOURS DE CLÔTURE 87

Allocution de Marcel Gilbert 89
Synthèse de Germain Godbout 95

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

LES COLLÈGES, PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL?

Germain Godbout
Directeur général du cégep André-Laurendeau,
président du comité conjoint collèges-DGEC

L'IMPORTANCE

que les collèges accordent

au développement socio-économique régional n'est plus à faire. Depuis le rapport Parent, l'éducation devait servir au développement régional principalement par la qualité de la formation générale et spécialisée ainsi que par la formation des citoyens et des citoyennes afin qu'ils deviennent plus autonomes, libres et dotés d'une culture générale. Depuis longtemps les collèges ont surtout apporté depuis longtemps des contributions concrètes au développement socio-économique de leur milieu par des moyens multiples et des réalisations très diverses. Par exemple, «Rétrospective et regard sur l'avenir», publié au printemps 1988 dans la collection «Les collèges et le développement régional», et rédigé par le comité sur de développement régional de la DGEC, présente un état de la documentation et de la recherche sur le développement régional et le vécu des collèges. En conclusion du chapitre portant sur l'avenir, on y lit: «la présence et les réalisations des cégeps dans leur milieu et dans leur région sont incontestables. Mais leur intégration au milieu et leur contribution au développement régional seront variables et inégales. Si les conditions ne changent pas, ces initiatives relèveront toujours d'une volonté locale et elles auront toujours un caractère ponctuel ...»

Le plan d'action pour le développement régional publié par le gouvernement du Québec et l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions n'apportent pas une réponse toute faite aux collèges désireux de s'engager dans le développement de leur région. Ces programmes gouvernementaux abordent le développement régional dans une perspective régionale afin de favoriser la prise en charge du devenir de la région par la ré-

gion à laquelle appartient le collège. Ces programmes sont des outils importants et nouveaux au service des régions... et des collèges. Pour que ces outils jouent un rôle de déclencheurs et deviennent des leviers efficaces, il convient que les collèges les connaissent bien et apprennent à les maîtriser.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les principaux objectifs du colloque qui sont les suivants:

- connaître les programmes d'action des gouvernements en manière de développement régional;
- explorer plus en profondeur la portée du plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

et

- identifier le rôle et la place des collèges dans les programmes d'action des gouvernements.

On aura compris que ce colloque s'adresse spécifiquement aux collèges pour qu'ils soient en mesure de collaborer plus efficacement à l'avancement de leur région. Cependant, dans l'esprit de toute intervention régionale, cette activité ne se déroule pas en vase clos, loin de là. Je me réjouis de constater que participent à ce colloque des représentants et des représentantes de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), du Conseil des collèges, de la Direction générale de l'enseignement collégial, de la Fondation de l'entrepreneuriat, de l'Association provinciale des commissions de formation professionnelle, du Conseil supérieur de l'éducation, du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité et du Revenu, de la Direction générale de l'éducation des adultes, des Commissions de formation professionnelle, de la Fédération des cégeps, du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) et du Centre québécois d'informatisation de la production (CQIP).

Je souhaite que ce colloque favorise des rencontres réussies des collèges avec leur milieu.

Regards vers l'avenir?

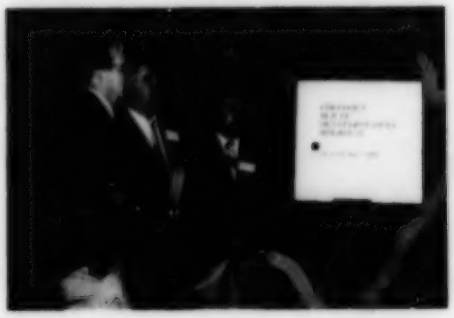

M. Yves Turgeon, CEA au cégep de la région de l'Amiante, M. Pierre Marois, adjoint au directeur du Centre spécialisé en technologie minérale et M. Daniel Richard, responsable du Centre de support au développement régional de la région de l'Amiante.

DISCOURS D'OUVERTURE

Henri Paradis
Député de Matapédia et adjoint parlementaire
au ministre responsable du développement
régional

JE SUIS

très heureux d'être

parmi vous ce soir pour tenter de brosser un tableau du plan d'action en matière de développement régional du gouvernement du Québec et, par la même occasion, de souligner la contribution attendue des collèges dans ce domaine.

J'excuse évidemment l'absence du ministre des Transports et responsable du Développement régional, monsieur Marc-Yvan Côté qui, dû à des engagements pris antérieurement, n'a pu accepter votre aimable invitation.

D'entrée en jeu, je n'ai pas la prétention de croire ou de penser que le plan d'action apporte toutes les solutions aux problèmes que vivent les populations en régions. Nous aurions pu présenter un plan d'action contenant des mesures pour tous les ministères sectoriels, mais nous serions toujours à élaborer ce plan d'action.

Avant de vous présenter le plan d'action, j'aimerais faire état des réflexions qui ont guidé le gouvernement lors de son élaboration. Je ne reprendrai pas tout le cheminement historique de l'évolution de la notion de développement régional, mais je mentionnerai quelques éléments.

I. BILAN DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC

A) Relevé historique

1. 1960 - Les origines

Industrialisation et urbanisation amènent l'exode des populations des campagnes à la ville, des régions périphériques aux régions métropolitaines.

Le gouvernement procède à l'établissement de vastes réseaux de services éducatifs et socio-sanitaires dans l'ensemble du territoire du Québec.

2. 1962 - Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec

Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec est la première véritable expérience de développement régional au Québec. Cet organisme oeuvre jusqu'en 1966 sur le territoire du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

C'est l'ère des nouveaux diplômés. C'est la mode de la mise à l'essai des nouvelles théories de développement régional. Quels en seront les résultats? Des villages fermés, des populations déplacées et pas beaucoup d'impact sur le développement économique régional.

3. 1966 - Capitales administratives

Le gouvernement identifie dans les régions, les centres qui sont les plus populeux et il les consacre capitales administratives régionales. Sans effet sur l'apport en développement économique dans les régions, cette mesure concentre, en un seul lieu, le peu de développement qui se fait en région.

4. Autres

1968 - Création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)
1977 - Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)
1983 - Choix des régions
1983 - Concertation socio-économique

B) Constats

- Absence de politique gouvernementale.
- Absence d'instruments cohérents de développement économique régional:
  - La préoccupation pour le développement régional demeure officiellement l'apanage exclusif du gouvernement (ex.: BAEQ, capitales administratives).
  - Le processus de concertation socio-économique souffre de graves problèmes de représentativité, de suivi des engagements, etc. (absence des élus municipaux et des promoteurs économiques).

- L'action gouvernementale souffre d'incohérence. Alors qu'on attribue des sommes spécifiques pour favoriser le développement régional, on en dépense d'autres sans préoccupation régionale. Pour une même subvention, une entreprise choisira, bien entendu, de s'implanter à Québec plutôt qu'à Gaspé. La même culotte ne peut faire à tout le monde partout au Québec.

- Des résultats insuffisants:
  - Malgré les efforts consentis par les gouvernements au cours des 25 dernières années, tant en termes financiers qu'autrement, la situation des régions demeure relativement identique: les taux de chômage sont toujours élevés!
  - Malgré un certain redressement, il y a toujours des disparités inter-régionales. Le développement économique et la création d'emplois tendent toujours à se concentrer dans les grands centres urbains au détriment des régions périphériques. La décentralisation des bureaux gouvernementaux n'a pas entraîné avec elle le développement économique escompté.
  - Le peu de développement qui se fait en région se concentre dans les capitales régionales, et ainsi, se développent des disparités intra-régionales. Au «hors de Québec et de Montréal, point de salut», qu'on appliquait à Chicoutimi, Trois-Rivières, Gaspé et autres, s'ajoute «hors de la capitale régionale, point de salut».
  - Les jeunes quittent les régions pour les grands centres urbains.

II. PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

A) Objectifs

Face au constat de la situation économique des régions, le gouvernement a décidé en 1988 de proposer une politique de développement régional. Il s'agit d'une première au Québec. Jamais un gouvernement québécois n'a adopté une politique dans ce domaine. Il faut y voir une volonté politique de faire du développement régional une priorité.

Le plan gouvernemental d'action en matière de développement régional, rendu public en octobre 1988, prend appui sur cinq volets spécifiques qui sont:

- l'entrepreneuriat et le démarrage d'entreprise;
- l'innovation et la technologie;
- les ententes-cadres de développement entre le gouvernement et les régions;
- la modulation de politiques et de programmes gouvernementaux;
- le soutien aux régions en difficultés.

B) Moyens

Chacun de ces grands volets d'intervention est articulé autour d'objectifs spécifiques tels que:

- l'émergence du plus grand nombre d'entreprises en région (ex. de la forêt: on plante un million de plants pour récolter 200 000 arbres);
- la création d'un climat et d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat;
- la consolidation des créneaux technologiques d'excellence en région (l'aluminium au Saguenay, les pêches en Gaspésie et sur la Côte-Nord, l'océanographie dans le Bas Saint-Laurent, etc.);
- l'accroissement de l'adaptation technologique des entreprises régionales;
- une meilleure définition des axes et des projets prioritaires de développement (Sommets);
- un raffermissement de la solidarité intra-régionale (ex.: du Bas Saint-Laurent);
- un ajustement des interventions gouvernementales à la réalité économique des régions;
- une consolidation de la base économique des milieux en difficulté et la diversification de leur économie.

Ces objectifs spécifiques sont accompagnés de mesures déjà en vigueur telles que:

- les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ) régionales;
- les agents de développement en milieu rural;
- les modifications du processus de concertation socio-économique amorcées depuis 1986;
- la modulation de programmes gouvernementaux déjà amorcée dans le cas de la Société de développement industriel (SDI) et du Crédit touristique;
- la priorité d'intervention déjà acquise pour les régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, du Bas Saint-Laurent et de la Côte-Nord;
- et l'entente Canada-Québec sur le développement économique régional.

À ces mesures déjà acquises viendront s'ajouter, au cours des prochains mois, d'autres dispositions, telles que:

- un programme régional de création d'emplois permanents axé sur le soutien à la création d'entreprises;
- la mise sur pied de centres de création d'entreprises;
- l'accroissement des efforts dans le domaine du parrainage et du maillage d'entreprises;
- l'implantation d'antennes régionales de développement techonologique.

Il s'agit d'un projet ambitieux et nous sommes conscients que sa réalisation ne sera possible que dans la mesure où l'ensemble des partenaires socio-économiques s'y attaqueront avec nous. Les collèges du Québec sont parmi ces partenaires.

Puisque vous êtes ici aujourd'hui pour vous interroger sur le rôle que vous devez assumer dans le développement régional, vous me permettrez de porter à votre attention quelques éléments qui pourront alimenter vos réflexionsau cours des prochaines heures.

III. RÔLE DES COLLÈGES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

A) Un rôle important et essentiel

1. Pour des raisons d'objectifs:

- une des toutes premières raisons qui a amené le gouvernement à proposer une politique de développement régional, c'est l'exode des jeunes;
- en effet, un des problèmes criants des régions du Québec, c'est le départ de ces jeunes pour les grands centres:
  - les jeunes quittent les régions pour travailler ou pour étudier;
  - mais avant de quitter, avant de partir pour les grands centres, mise à part la famille, ces jeunes passent le plus clair de leur temps dans le système scolaire;
  - c'est donc chez vous et auprès de vous que les jeunes de nos régions peuvent — ou non — acquérir des valeurs d'appartenance régionale, apprendre ce que la région peut leur offrir comme perspectives et connaître ce qu'ils peuvent donner à la région;
  - d'autre part, c'est vous qui êtes le mieux en mesure de connaître les aspirations de ces jeunes et leurs besoins.

2. Pour des raisons de présence sur le territoire:

- le développement régional, cela se passe en région;
- les collèges sont présents dans toutes les régions;
- ils y ont donc un rôle à jouer.

3. Pour des raisons de présence dans le milieu:

- le développement économique régional se fait par et pour le milieu;
- les collèges sont membres à part entière de ce milieu;
- ils doivent donc s'engager dans le développement économique régional.

4. Pour des raisons d'opportunité politique:

- le gouvernement a adopté un plan d'action en matière de développement économique régional qui contient cinq volets;
- deux de ces volets concernent très directement les collèges, soit l'entrepreneuriat et l'innovation technologique;
- l'entrepreneuriat et l'innovation technologique sont deux volets dans lesquels les collèges doivent s'engager;
  - l'entrepreneuriat:
    - la stimulation de l'entrepreneuriat est essentielle à la création d'entreprises;
    - la création d'entreprises est un des moyens essentiels pour assurer le développement économique régional;
    - or, l'entrepreneuriat, s'acquiert à tout âge. Cependant, c'est préférable de l'acquérir jeune et progressivement;
    - il y a donc pour les collèges un rôle à jouer auprès des jeunes;
    - l'innovation technologique:
    - le développement économique des prochaines années sera en bonne partie technologique;
    - il y a donc urgence pour les régions d'acquérir cette capacité technologique si elles veulent prendre part au développement économique à venir;
    - les collèges, par leur rôle de formation générale et professionnelle, tant auprès des jeunes qu'auprès des adultes, ont un mandat très important.

B) Déjà un rôle, mais qui reste à préciser

1. Déjà un rôle

Les collèges et le monde de l'éducation ne sont pas absents du développement économique régional. On les voit agir sur la problématique de développement régional via l'éducation des adultes, la formation professionnelle et la recherche.

Et l'on n'insistera jamais assez sur l'influence, tant historique qu'actuelle, de l'éducation. Dans le temps, tous les parents souhaitaient avoir au moins un avocat par famille. Sans déprécier cette profession, il faut quand même avouer qu'un avocat par village, c'est suffisant. Or, le surplus d'avocats s'est installé à Montréal et à Québec. Les régions se sont vidées et elles n'ont pas été en mesure de disposer de la main-d'oeuvre capable d'attirer l'industrie.

On peut aussi avouer que la responsabilité de cette situation est partagée par le système scolaire. Aujourd'hui, malgré le chômage, nous avons des pénuries de main-d'oeuvre spécialisée (ex.: mécanicien d'aviation). Il y a des entreprises à la recherche de main-d'oeu-

vre et qui, devant les difficultés de recrutement qu'elles rencontrent, forment elles-mêmes leur personnel.

Les collèges ont un rôle très important à jouer à ce chapitre. La formation professionnelle et l'éducation des adultes sont deux outils fort bien adaptés à cette situation. Perfectionnez-les, utilisez-les davantage et mieux. Cela ne pourra qu'avoir des retombées bénéfiques sur le développement économique régional: une personne mieux formée dans son milieu a davantage de chances de demeurer dans son milieu.

On note aussi la présence des collèges dans le processus de concertation socio-économique, d'abord au sein des comités chargés de préparer les conférences socio-économiques et, ensuite, comme parrains de projets à l'occasion de sommets. Vue sous l'angle du développement régional, cette implication du monde de l'éducation ne va pas sans difficultés:

a) Comme participant aux comités d'orientation chargés de préparer la tenue des conférences socio-économiques, la présence du monde de l'éducation est souhaitable et souhaitée. Cependant, dans l'état actuel des choses, cette participation exige une multiplicité d'intervenants qui complique la situation. En effet, si l'on veut que le monde de l'éducation soit bien représenté, il nous faut donc au minimum trois personnes: quelqu'un du primaire-secondaire, quelqu'un du cégep et quelqu'un de l'université et, pour boucler la boucle, on pourrait ajouter quelqu'un de la Commission de formation professionnelle (ex.: le sommet de la région Chaudières-Appalaches).

   Cette situation n'est pas sans causer quelques problèmes, tels que:

   - l'alourdissement du processus de concertation socio-économique régionale;
   - les difficultés potentielles de relations entre, d'une part, le monde de l'éducation et, d'autre part, les autres secteurs socio-économiques;
   - la non-homogénéité potentielle des prises de positions des divers intervenants du monde de l'éducation.

b) Comme parrain de projets lors des sommets socio-économiques, je ne peux qu'encourager la participation du monde de l'éducation dans la mesure où il est un acteur important du développement économique régional.

   Cependant, ce rôle ne va pas sans difficulté si le monde de l'éducation possède des attitudes traditionnelles qui ne correspondent pas tout à fait à l'esprit de la concertation socio-économique. En effet, bon nombre de projets en provenance du monde de l'éducation, qui nous sont acheminés lors des conférences socio-économiques, souffrent de lacunes au niveau de l'engagement du milieu et de la perspective de développement régionale.

   Un intervenant du monde de l'éducation présente un projet et nous dit: «Voici quelque chose de prioritaire, d'essentiel et d'absolument vital pour l'ensemble de la région! Voulez-vous l'accepter et le financer... à 100%?»

Dans un cas comme celui-là, trois problèmes se posent. Le premier c'est de savoir si l'intérêt véritable du promoteur, c'est le devenir de la région ou celui de son institution. Quant au second problème, à l'exception des dossiers d'infrastructures de base, c'est celui du pourcentage de financement gouvernemental. En effet, comment pourrait-il justifier - dans le cas des projets en provenance du monde de l'éducation - d'assumer 100% des coûts alors que le gouvernement demande à tous les partenaires, tels que les municipalités, les entreprises et les organismes sans but lucratif, de s'engager dans le financement? Il y a là une problématique qui est complexe et qui mérite une sérieuse réflexion.

La troisième difficulté qui peut découler d'un projet du monde scolaire, présenté lors des conférences socio-économiques, c'est toute la question de la portée régionale. Le monde scolaire, avouons-le, est particulièrement institutionnalisé. S'il y a un certain mode d'échanges entre les institutions, on ne peut pas dire que ces échanges portent sur l'ensemble des questions et qu'ils sont permanents. Par ailleurs, même s'il existe des cas de relations étroites entre le monde scolaire et les autres intervenants socio-économiques d'une région donnée, on ne peut pas dire que ces relations sont systématiques.

Dans ces conditions, le danger qui guette le monde de l'éducation lorsqu'il soumet un projet lors d'une conférence socio-économique, c'est l'absence de perspective régionale. Ceci peut l'amener à proposer de faire ce qui se fait, en tout ou en partie, ailleurs dans la région. Il risque aussi de suggérer d'assumer seul un mandat qui pourrait être réalisé en collaboration avec d'autres et avec beaucoup plus d'efficacité.

Pour bien vous faire comprendre ce que cela signifie, je vais vous donner un exemple récent et très révélateur. En novembre dernier, à l'occasion du Sommet du Bas Saint-Laurent, l'Université du Québec à Rimouski et le cégep de Rimouski nous ont présenté un projet. Il s'agissait de mettre en place un centre de transfert de technologies à l'intention des entreprises.

Au départ, l'idée nous est apparue fort intéressante. Cependant, nous avons interrogé la portée régionale de ce projet puisqu'il intéressait seulement deux institutions d'enseignement. Il ne comportait aucun engagement des entreprises. Pourtant, il s'agissait d'un projet qui visait à leur assurer un service. Dans la même perspective des questions soulevées antérieurement, nous avons donc demandé aux promoteurs de revoir leur projet.

Récemment, les promoteurs nous sont revenus avec un projet révisé. Le projet compte maintenant les partenaires suivants: l'UQAR, les collèges de la région du Bas-Saint-Laurent, la Fédération des Caisses populaires, d'autres institutions financières et des entreprises. C'est là un projet revu qui répond davantage au développement régional et qui respecte, en tous points, la philosophie de la concertation socio-économique régionale.

Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres qui met en perspective un des aspects du défi qui se pose à tous et à toutes dans le domaine de la concertation socio-économique régionale, soit «penser région».

2. Un rôle à préciser et à définir

En définitive, les collèges ont un rôle clé à jouer dans le développement économique régional. Ils assument déjà des fonctions importantes dans ce développement et leur présence est de plus en plus marquée.

Cependant, quant à moi, ce rôle des collèges dans le développement économique régional reste à préciser, dans la mesure où ces questions de base demeurent sans réponse:

- Quel est le rôle des collèges par rapport à celui des commissions scolaires et des universités?
- Quels moyens faut-il mettre en oeuvre pour éviter le morcellement des efforts et la duplication des initiatives: concertation, complicité, capital humain?

En fait, la véritable question est la suivante:

- Quelle place le monde de l'éducation est-il en mesure d'occuper dans le développement régional et dans quelles conditions?

Il ne s'agit pas de dire que rien ne se fait. Au contraire, nous sommes témoins d'initiatives fort intéressantes et je suis persuadé que les réponses que vous apporterez aux questions très pertinentes que je lisais dans votre programme, sont des éléments qui permettront de guider notre travail au cours des prochains mois.

Merci de votre bonne attention et bon colloque!

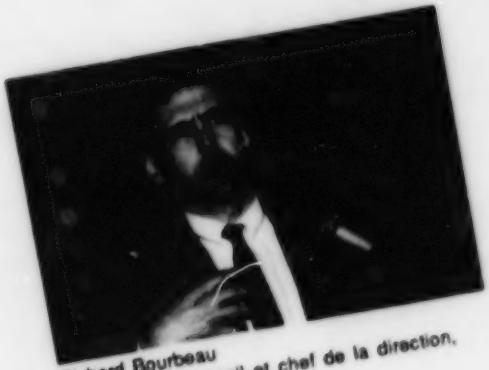

Richard Bourbeau
Président du conseil et chef de la direction,
Venmar Inc.

AVANT D'ABORDER

le rôle des collèges

dans le développement régional, j'aimerais vous dire quels sont mes liens avec les institutions collégiales. J'ai d'abord connu les collèges en tant qu'étudiant puisque je suis issu des premières années de l'ère collégiale. Depuis 3 ans, je suis membre du conseil d'administration du collège de Drummondville et, enfin, Venmar Inc. est client des services de formation des collèges depuis de nombreuses années.

Sachant que je serais présent à ce colloque, je me suis interrogé sur la connaissance du milieu face aux produits que vous offrez. J'ai fait un petit sondage auprès des cadres de Venmar et j'ai constaté que, malgré qu'ils utilisaient les services des collèges, ils en ont une faible connaissance. Alors vous pouvez sans doute vous imaginer quels seraient les résultats si on interrogeait l'ensemble de la population... Ceci, bien sûr, n'a rien de scientifique mais peut quand même être intéressant. Mon point de vue ne se veut donc qu'un reflet de l'opinion extérieure et mes suggestions que des pistes à analyser, si elles vous semblent valables.

Je pense que les collèges peuvent être des partenaires du développement régional, surtout s'ils cultivent des liens avec les entreprises. Pour ce faire, ils ont cinq forces majeures: leur réseau de distribution, leurs ressources humaines, des administrations locales, des prix compétitifs et l'avantage de la compétition publique.

Parlons d'abord du réseau de distribution. Tout le monde sait que lorsqu'on veut vendre un produit, il est important de l'acheminer jusqu'aux clients. Or, les collèges ont une répartition

régionale excellente. C'est dont une première force majeure. Ils disposent aussi de ressources humaines qui ont des niveaux de connaissance et d'expérience suffisamment grands pour appuyer le développement régional. De plus, les conseils d'administration regroupent très souvent des gens issus du milieu qui peuvent être très présents au niveau local. Le fait que l'administration soit locale donne aux collèges une dimension plus «abordable» pour les gens de la PME.

Un autre élément très important à considérer, c'est le prix. Les collèges peuvent offrir un produit de qualité à un prix très compétitif. Pourtant, il y a de plus en plus de compagnies privées dans le domaine. Selon moi, cela vient certainement du fait que les collèges n'ont pas pris leur place. Il serait temps d'y remédier et ce, d'autant plus que les autres institutions publiques ne sont pas vraiment dans la course. Je pense ici aux universités, dont l'enseignement de haut savoir a énormément de difficulté à s'ajuster aux besoins des mortels. De plus, les compressions budgétaires des universités vont restreindre encore plus les services qu'elles peuvent offrir à la population. Ce sont donc les collèges qui sont les plus aptes à travailler avec les PME.

Malgré l'existence de ces forces, je pense que les collèges peuvent avoir de la difficulté à jouer pleinement leur rôle dans le développement régional. La principale faiblesse qui freine cette engagement est, selon moi, l'administration provinciale. Vous savez, le conseil d'administration d'un collège ne décide pas tout. Dernièrement, au cégep de Drummondville, les membres du Conseil d'administration voulaient promouvoir diverses actions, mais ils se sont rendu compte qu'ils n'en n'avait pas le droit. Il faut donc composer avec le fait que le pouvoir décisionnel est fortement centralisé: règlements, financements, syndicats, etc.

Ce n'est pas tout. L'administration provinciale souffre d'un manque de planification à moyen et à long terme. Le Ministère est très politisé. Or, qui dit politique dit vision à court terme. Pourtant, aucune entreprise ne peut se permettre de planifier seulement à court terme... On fait face aussi à un manque de flexibilité pour rencontrer les besoins régionaux. Les procédures internes prescrites sont trop lourdes (ex.: conseil d'administration). À vouloir plaire à tout le monde, on finit par plaire à personne...

Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de terminer sur cette note négative. Il me semble qu'il existe des éléments de solutions. Le premier élément serait sans doute d'adopter une planification stratégique de trois à cinq ans. Pour que les collèges puissent arriver à adopter cette planification, il faut que le gouvernement statue clairement sur le rôle ou la mission des collèges, sur les objectifs à atteindre et sur les ressources. Comment planifier, si on ne sait pas de quel budget on dispose?

Un autre élément de solution serait la délégation et la simplification. Il faut décentraliser au maximum le processus décisionnel et, à mon avis, enlever une foule de règlements parfaitement inutiles. Un troisième élément est la spécialisation, c'est-à-dire établir clairement sa niche de marché. Ceci permet de créer une image précise dans la tête des clients et, bien sûr, de mieux utiliser ses ressources humaines et financiaires.

Enfin, j'invite les collèges à faire des «joint venture». Pourquoi ne pas établir un guichet unique avec la Commission de formation professionnelle, avec d'autres collèges ou même avec des universités? Ceci créerait une synergie entre les différents intervenants en formation et aurait un plus grand impact dans le milieu.

En conclusion, je reviens sur le manque de vision, provincial ou régional, face au rôle que l'on veut faire jouer aux collèges. S'il n'y a pas de vision à l'intérieur des collèges, comment voulez-vous que la population les reconnaisse pour quoi que ce soit? Il y a aussi le manque de stratégie. En affaires, vaut mieux une bonne stratégie qu'une bonne année...

Il n'en demeure pas moins que les collèges possèdent les atouts nécessaires pour jouer un rôle de premier plan dans le développement régional mais, pour ce faire, le bureau chef devra donner plus de liberté à ses filiales.

C'étaient là les perceptions que je voulais vous faire partager. Ce sont les perceptions qui nous portent à agir, mais c'est la réalité qui nous porte à réfléchir. Merci.

Après des discours d'ouverture appréciés...

M. Germain Godbout, D.G., cégep André Laurendeau, M. Henri Paradis, député de Matapédia, M. Pierre Dufort, animateur du colloque et Mme Diane Bonneville, consultante.

ATELIER 1

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

André Jacob
Directeur, Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, Office de la planification et de développement du Québec

L'ENTENTE AUXILIAIRE

Canada-Québec sur le développement

économique des régions du Québec, signée le 9 juin 1988, est la douzième entente auxiliaire dans le cadre de l'EDER. On sait que l'EDER est l'Entente de développement économique et régional conclue en 1984, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Les objectifs de cette nouvelle entente auxiliaire sont:

- Accélérer la croissance à long terme des régions du Québec;
- Consentir un effort important, en sus des programmes établis, pour accélérer le développement économique des régions-ressources du Québec;
- Consentir un effort particulier pour favoriser le développement des entreprises dans les régions centrales du Québec;
- Viser à accroître la participation des populations régionales au marché du travail;
- Favoriser la concertation entre les deux gouvernements, de même qu'entre ceux-ci et les milieux économiques régionaux, sur les politiques de développement économique s'appliquant aux régions du Québec;
- Favoriser l'harmonisation des programmes de développement économique et autres actions des deux gouvernements.

Comme vous pouvez le constater, l'entente auxiliaire établit des interventions différentes entre les régions centrales et les régions-ressources. Ces dernières comprennent: l'Est-du-Québec, la Côte-Nord, le Centre-Nord, l'Ouest-du-Québec (sauf la Communauté régionale de l'Outaouais) et le Nord-du-Québec. Quant aux régions centrales, elles incluent tout le territoire non couvert par les régions-ressources.

Étant donné que mon collègue d'Industrie, Sciences et Technologie Canada va vous entretenir plus spécialement des programmes-cadres de cette entente auxiliaire, je vais vous parler de la structure de gestion retenue par les deux gouvernements. Pour avoir une vue d'ensemble, on peut se référer à l'organigramme[1].

Le Comité de gestion est composé de quatre personnes nommées par les ministres responsables de l'entente. Il est co-présidé par deux hauts fonctionnaires représentant ces ministres et issus d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de l'Office de planification et de développement du Québec. Le mandat de ce comité est:

- Assurer une concertation entre les deux gouvernements pour la conception, l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de la programmation;
- Former les comités prévus à l'entente;
- Confier l'élaboration et la mise en oeuvre des projets et programmes aux ministères et organismes appropriés;
- Agréer tout programme et projet et approuver les conditions de fonctionnement des programmes découlant de la programmation agréée;
- Veiller à la stricte application des procédures régissant l'information du public;
- Maintenir les registres des engagements financiers;
- Soumettre aux ministres un rapport annuel d'activités, des rapports trimestriels et tout autre rapport jugé pertinent.

SOUS-COMITÉS DE GESTION

Au comité de gestion viennent se greffer deux sous-comités, l'un pour les régions-ressources et l'autre pour les régions centrales. En font partie un représentant d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et un représentant de l'OPDQ. Au besoin, des représentants sectoriels peuvent être membres de ces sous-comités qui ont pour mandat de:

COMITE DE GESTION

[1] Voir page 29

- Procéder à l'examen détaillé des propositions de programmes et de projets pour leurs régions respectives et faire des recommandations au comité de gestion;
- Susciter l'élaboration de programmes et de projets agréés pour des besoins non satisfaits dans des domaines visés par l'entente;
- S'assurer du suivi des programmes approuvés et des projets agréés;
- Assurer la coordination interministérielle exigée de chacune des deux parties;
- Établir tout groupe de travail exigé pour assurer le bon fonctionnement du sous-comité et en examiner les rapports.

COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE COORDINATION (CRCC)

Relevant du sous-comité de gestion des régions-ressources, le comité régional de concertation et de coordination regroupe le représentant d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et le représentant de l'OPDQ de chacune des régions-ressources. Le rôle de ce comité est d'appuyer, pour sa région, le travail du sous-comité, plus spécialement en:

- Rédigeant un document d'orientations régionales;
- Stimulant la conception de programmations susceptibles de favoriser le développement de la région selon les orientations et les axes retenus;
- Collaborant dans l'évaluation des propositions de programmes et de projets agréés;
- Identifiant les problèmes de mise en oeuvre de la programmation et en suggérant des mesures correctives;
- Servant de mécanisme de concertation opérationnelle entre les deux gouvernements sur des demandes reçues à divers programmes couverts - ou non - par l'entente;
- Maintenant des rapports étroits avec le comité consultatif et en lui fournissant un appui technique, en collaboration avec les secrétaires de l'entente.

COMITÉS CONSULTATIFS (RÉGIONS DE RESSOURCES)

Les comités consultatifs sont composés de représentants sectoriels intéressés, des organismes régionaux de concertation et de développement établis par le gouvernement du Québec dans ces régions. À ces personnes se joignent d'autres représentants régionaux. Il va sans dire que le nombre de membres peut varier d'une région à l'autre. Le rôle des comités consultatifs est de conseiller les ministres responsables de l'entente sur les matières suivantes:

- Les orientations régionales de développement proposées par les deux gouvernements;
- Les modalités générales de fonctionnement des programmes découlant de la programmation agréée;

- Les autres programmes et projets qu'il conviendra d'agréer et leurs modalités générales de fonctionnement ou d'exécution;
- Le rapport annuel d'activités de l'entente.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire consacrée à l'entente auxiliaire totalise 820 millions de dollars, dont 440 millions de dollars proviennent du gouvernement fédéral et 380 millions de dollars du gouvernement du Québec. De ce total, 486 millions de dollars serviront aux régions-ressources, 330 millions de dollars iront aux régions centrales et 4 millions de dollars seront réservés pour des études.

Je passe maintenant la parole à monsieur Germain Paré qui va vous entretenir des divers programmes-cadres de cette entente auxiliaire. Merci.

STRUCTURE DE GESTION DE L'ENTENTE

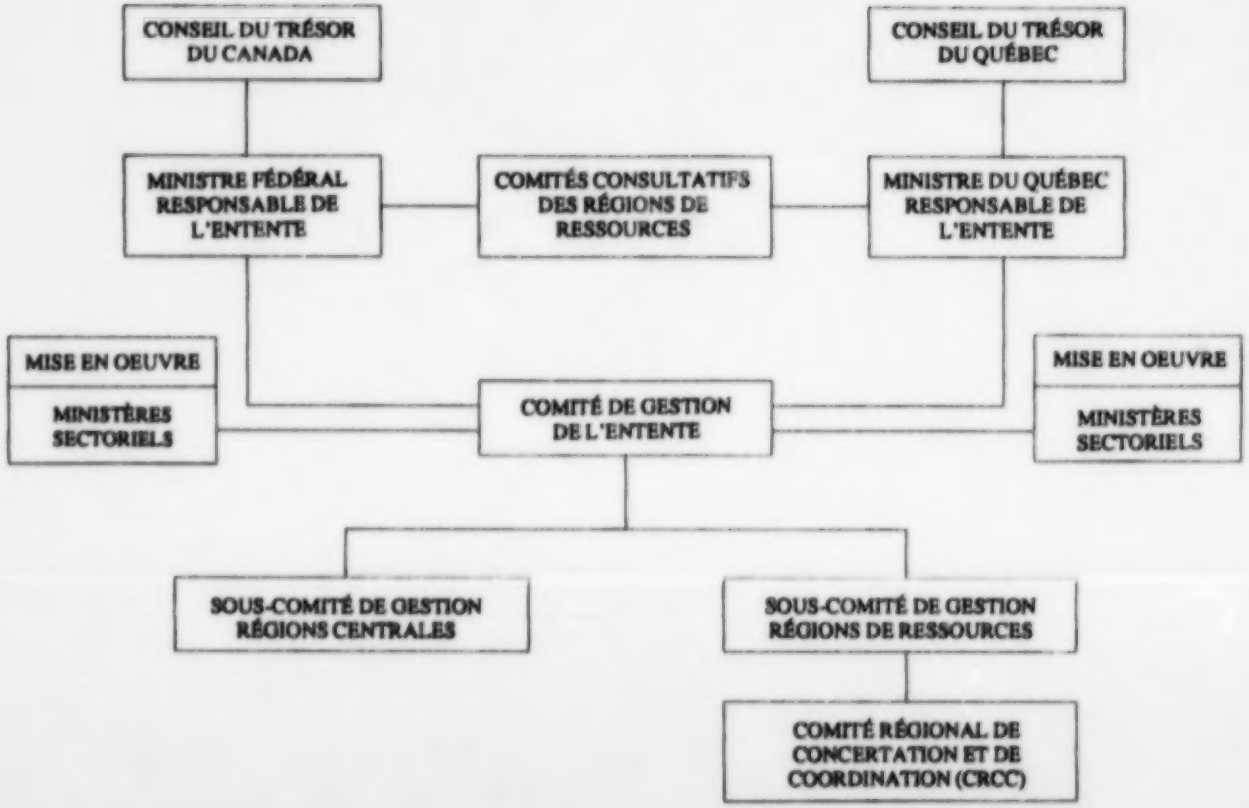

Germain Paré
Directeur, Opérations régionales, Industrie, Sciences et Technologie Canada

PARCE QUE

les régions-ressources

sont plus défavorisées que les régions centrales - à cause de l'étroitesse de leurs marchés locaux, de leur éloignement des grands marchés, des coûts de transport élevés, etc. - les deux gouvernements ont convenu, dans le cadre de l'entente auxiliaire, de consentir des efforts particuliers et d'affecter des sommes importantes pour stimuler leur développement.

Ainsi, malgré que les régions-ressources ne regroupent qu'un peu plus de un million de personnes, soit environ 15% de la population du Québec, les deux gouvernements ont convenu d'y injecter 486 millions de dollars sur un total de 820 millions de dollars, soit près de 60% des fonds de l'Entente auxiliaire. Sur une base per capita, les gouvernements du Québec et du Canada verseront donc environ 450 dollars par personne dans les régions de ressources et 80 dollars par personne dans les régions centrales.

En fait, les programmes-cadres, ou secteurs d'intervention, sont plus nombreux dans les régions-ressources, les taux d'aide sont plus généreux (maximum de 50% dans les régions-ressources vs 25% dans les régions centrales) et, enfin, la gamme des coûts admissibles est également plus large dans les régions-ressources.

PROGRAMMES-CADRES POUR LES RÉGIONS-RESSOURCES

Dans les régions-ressources, cinq programmes-cadres ont été agréés, ce sont:

1. Le développement des entreprises;

2. La recherche et le développement technologique;

3. La mise en valeur des ressources naturelles;

4. Le renforcement des infrastructures économiques;

5. Le développement des ressources humaines.

Tous ces programmes-cadres se traduiront en activités ou en programmes plus spécifiques. À l'heure actuelle, ces programmes ne sont pas tous arrêtés et plusieurs sont en processus d'élaboration ou d'approbation. Quoi qu'il en soit, je vais tenter de vous dresser un tableau de la situation actuelle.

1. Développement des entreprises

Ce programme-cadre va s'actualiser en deux programmes différents, l'un administré par le gouvernement fédéral, tandis que l'autre sera mis en oeuvre par le gouvernement provincial.

Du côté fédéral, le Programme de développement des entreprises comporte deux volets distincts: le volet industriel et le volet touristique. Le premier volet est en vigueur depuis septembre 1988 et le second a été annoncé en mai dernier. L'ensemble de l'enveloppe budgétaire est de 100 millions de dollars répartie pour cinq ans.

Du côté provincial, ce programme-cadre se traduira par deux volets: le volet «Pourvoieries» (9 millions de dollars) et le volet «Programme régional de création d'emplois permanents» (PRECEP). Ces deux volets sont actuellement en élaboration. Avec le PRECEP, on peut voir quels sont les liens entre l'entente auxiliaire et le plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional, thème que vous aborderez plus spécialement dans les autres ateliers.

2. Recherche et développement technologique

Dans ce domaine, trois programmes fédéraux seront bientôt mis en oeuvre. Il s'agit: a) du Programme d'essai et d'expérimentation en agro-alimentaire (15 millions de dollars); b) du Programme d'essai et d'expérimentation touchant les pêches et l'agriculture (10 millions de dollars); c) du Programme de réseaux d'essais en agriculture (Est-du-Québec, Centre-Nord, Nord-Ouest) (3,7 millions de dollars).

En outre, un programme conjoint fédéral-provincial touchant l'aide à l'innovation, au design industriel et au développement technologique est présentement en élaboration. Le budget n'est pas encore déterminé.

3. Mise en valeur des ressources naturelles

Dans ce programme-cadre, les activités sont en élaboration.

4. Renforcement des infrastructures économiques

Ce programme-cadre donnera lieu à un programme conjoint, c'est-à-dire régi et financé conjointement par les deux gouvernements. Même s'il est encore en élaboration, on peut dire qu'un des objectifs sera d'aider les petites municipalités à mettre en place les infrastructures d'accueil aux PME. Un autre objectif sera de faciliter la réalisation de projets majeurs.

Un programme complémentaire, relié aux infrastructures industrielles du projet Donohue-Matane, a été annoncé le 10 mars dernier, pour une contribution maximale de 24,5 millions de dollars.

5. Développement des ressources humaines

À l'heure actuelle, un programme de stages agricoles dans l'Est-du-Québec est en voie d'approbation. Le budget alloué est de 650 millions de dollars et ce programme relèvera d'Agriculture Canada.

PROGRAMMATION POUR LES RÉGIONS CENTRALES

Dans les régions centrales, l'entente auxiliaire va donner lieu à cinq types d'interventions:

1. Le Programme de renforcement de la productivité manufacturière (100 millions de dollars).

Ce programme fédéral est en vigueur depuis le 1er septembre 1988. Il vise à améliorer la productivité des PME en favorisant l'utilisation de technologies modernes. Par ce programme, le gouvernement fédéral contribue, pour un maximum de 25%, à l'achat d'équipements neufs et de technologies modernes.

2. Le Programme québécois d'adaptation industrielle et aide à l'entreprise (100 millions de dollars).

Ce programme est en élaboration.

3. Le Programme d'aide à l'innovation, au design et au développement technologique (40 millions de dollars, dont 20 millions du fédéral et 20 millions du provincial).

Ce programme qui relèvera des deux gouvernements est présentement en discussion.

4. Aide au développement de Montréal (suites du rapport Picard).

Un budget de 40 millions de dollars est prévu (20 millions de dollars du fédéral et 20 millions de dollars du provincial) afin d'appuyer le développement de Montréal selon les axes privilégiés: activités internationales, design, haute technologie, finance et commerce, industries culturelles, tourisme, transport. Les modalités d'application ne sont pas encore négociées.

5. Aide aux zones défavorisées des régions centrales.

Un total de 50 millions de dollars (15 millions de dollars du fédéral et 35 millions de dollars du provincial) est prévu pour assurer la relance de certaines zones moins favorisées des régions centrales. Les modalités d'application restent à définir.

L'ENTENTE AUXILIAIRE ET LES COLLÈGES

Comme vous l'avez constaté, dans les programmes autorisés à ce jour, tant dans les régions-ressources que dans les régions centrales, aucun volet ou mesure d'intervention ne permet d'appuyer, directement ou indirectement, l'action des collèges.

En fait, dans les régions centrales, les différents volets du Programme de renforcement de la productivité manufacturière (PRPM) s'adressent exclusivement aux entreprises commerciales. Dans les régions-ressources, le Programme de développement des entreprises (PDE), quoiqu'il vise principalement le développement des entreprises commerciales, permet quand même de contribuer à certaines activités réalisées par des entreprises non commerciales, soit des organismes à but non lucratif dont l'action supporte le développement industriel ou touristique des entreprises.

À titre d'exemple, une étude d'évaluation d'opportunité réalisée par une Corporation de développement économique, un salon de la sous-traitance organisé par une Chambre de commerce ou un événement touristique préparé par une association touristique régionale sont des activités admissibles au PDE, tant dans le volet industriel que touristique.

En vertu des anciens programmes du ministère, nous avons, à quelques reprises, contribué directement ou indirectement à certaines activités des collèges, en particulier dans l'Est-du-Québec. En septembre 1988, le Ministère s'est engagé à contribuer, dans le cadre du volet industriel du Plan de l'Est, en versant une somme de près d'un demi-million de dollars à BRITEQ (Bureau de recherche sur l'industrie de la tourbe dans l'Est-du-Québec), organisme à but non lucratif engagé dans des activités de recherche et d'analyse sur la tourbe et dont fait partie le cégep de Rivière-du-Loup.

En mars 1989, dans le cadre du Programme de développement industriel régional (PDIR), le Ministère a autorisé le versement de deux contributions totalisant plus de 100 000 $ au Centre spécialisé en technologie physique du cégep de la Pocatière pour la réalisation de deux projets de recherche et de développement.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux nouveaux programmes de l'Entente auxiliaire en voie de discussion avec le gouvernement du Québec, il se pourrait que les collèges soient considérés comme requérants admissibles à deux de ceux-ci dans les régions- ressources:

1. Le programme-cadre touchant le renforcement des infrastructures économiques, tel que mentionné à l'article 2 de la page 52 de l'Entente auxiliaire.

2. Le programme conjoint d'aide à l'innovation, au design et au développement technologique.

Je vous invite donc à suivre ce dossier et me réjouis de votre intérêt pour le développement régional. Merci.

Un accueil plus qu'efficace: chaleureux!

Mmes Carmen Loubier, Claude Gignac, Christiane Dionne, Lucille Tardif et Martine Demers du Service de formation aux adultes de la DGEC.

Qu'en pensent Messieurs Drouin et Morin?

MM. André Jacob, OPDQ, Germain Paré, Industrie, Sciences et Technologies Canada, Louis Drouin, cégep de Limoilou, André Morin, cégep de Rivière-du-Loup.

ATELIER 2

ENTREPRENEURSHIP ET DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

Georges-Albert Tremblay
Directeur, Gestion des programmes, Office de planification et de développement du Québec

LE PLAN D'ACTION

en matière de développement régional

situe ainsi l'entrepreneuriat dans le développement des régions. C'est une approche gouvernementale intégrée de soutien au développement des régions qui suppose à la fois le développement d'entreprises performantes et la création de petites et moyennes entreprises. Cette approche nécessite aussi la valorisation des dynamismes et des ressources régionales comme facteurs déterminants dans l'émergence et le démarrage d'entreprises.

Le démarrage d'entreprises est le moyen prioritaire retenu par le plan d'action pour le développement des régions. Par ce moyen, on espère susciter dans l'environnement de cette activité, le dynamisme régional de développement et de support à l'entrepreneuriat.

Par l'organisation de ce colloque, les collèges s'inscrivent directement dans l'émergence des dynamismes régionaux et je veux en féliciter les initiateurs.

Avant de répondre aux questions soulevées concernant le rôle des collèges, le climat entrepreneurial, les centres de création d'entreprises, etc., il faut d'abord s'attarder sur les besoins généraux de celui ou celle qui démarre une entreprise. On peut regrouper en huit étapes l'évolution d'un projet d'entreprise:

- le développement d'un produit à fabriquer;
- l'organisation et la structuration d'une entreprise;

- le financement;
- la localisation de l'entreprise;
- la location, l'achat ou la construction de locaux;
- l'administration et la conduite des opérations de production;
- la commercialisation et la vente des produits;
- le développement de nouveaux produits.

«Quelles sont les ressources disponibles dans les collèges qui pourraient servir davantage à cet entrepreneur ou à cette entrepreneuse?»

Sans contredit, il y a des ressources humaines qualifiées. Dans certains milieux, il s'agit même des ressources les plus qualifiées techniquement:

- en sciences pures et appliquées;
- en administration;
- en organisation;
- en techniques de matériaux;
- en animation;
- en formation;
- etc.

Les collèges disposent également de ressources physiques:

- laboratoires de matériaux;
- laboratoires de physique;
- laboratoires de chimie;
- laboratoires de mécanique;
- informatique;
- etc.

Il est certain que toutes ces ressources servent à la formation. Cette dernière mise à part, est-ce que ces ressources sont mises à la disponibilité des promoteurs d'aujourd'hui et de demain? Comment, avec quelle intensité et, si ce n'est le cas, pourquoi?

Il serait inopportun, en dehors de leur fonction première, que les collèges fournissent des services en concurrence à ceux qui existent dans leur milieu. Il faut donc rechercher la complémentarité et l'exclusivité. En faisant un choix judicieux de ses actions, un collège peut être un leader dans son milieu.

Ses champs d'action, face à l'entrepreneuriat et au démarrage d'entreprises, peuvent donc varier d'un milieu à l'autre. Son engagement peut également varier en fonction de la volonté et de la disponibilité de ses ressources humaines à fournir des services additionnels à la société.

Dans son plan d'action en matière de développement régional, le gouvernement entend, au minimum, fournir deux types d'aide aux entrepreneurs: une aide financière au démarrage et une aide financière au pré-démarrage.

Le colloque de Rimouski sur le financement du développement régional a démontré la nécessité de fournir un capital de risque pour le démarrage d'entreprises. L'absence d'investisseur est plus spécialement flagrante lorsque les besoins financiers sont inférieurs à 100 000 $.

Si l'on examine plus en détail ce type de besoins, on voit qu'il se situe au niveau des entreprises en démarrage ou en opération commerciale depuis un nombre limité d'années; pour certains il s'agit de moins de trois ans, pour d'autres moins de cinq ans. Il s'agit d'un capital de risque à rentabilité non assurée et qui exige une décision éclairée concernant la rentabilité de l'opération à court terme. Ce financement ne doit cependant pas avoir pour effet d'annuler un effort déjà consenti ailleurs, c'est-à-dire de concurrencer une entreprise déjà établie, de manière à ce qu'il y ait un effet positif sur l'emploi.

Afin de maximiser l'utilisation des ressources financières, cette aide devrait être complémentaire aux autres sources et ne devrait pas les remplacer. Selon nous, la notion de dernier coup de pouce, mise au point par l'OPDQ depuis sept à dix ans, devrait être maintenue afin de faire partager les risques anticipés.

Ce colloque de Rimouski a fait ressortir également les besoins d'ordres financier et technique dans la phase qui précède le démarrage, celle du pré-démarrage. Notre expérience des années antérieures nous l'avait déjà enseigné. Il suffit d'étudier les projets qui ont échoué pour arriver très vite à la conclusion qu'il s'agit d'un manque d'éclairage au départ: un besoin mal cerné, un produit mal conçu, une organisation déficiente, etc. Le plan d'action du gouvernement prévoit l'initiation de programmes d'aide complémentaire avec les autres programmes déjà existants.

Sans anticiper les résultats de ce colloque, cette problématique reliée au pré-démarrage pourra fournir à certains collèges l'occasion de s'inscrire comme organismes de soutien au développement de l'entrepreneuriat.

Yves Dallaire
Président, Association des commissaires industriels du Québec

L'ASSOCIATION

des commissaires industriels du Québec

fondée en 1959 fête cette année son 30e anniversaire. Elle est constituée de 350 membres dont 165 des commissaires industriels ainsi que de représentant d'institutions financiaires, des consultants et des représentants de grandes entreprises. Les membres professionnels sont responsables au Québec de la coordination de 105 commissariats ayant des contrats de service avec plus de 900 municipalités. Ces commissariats sont financés, en majeure partie, par les municipalités ainsi que par le gouvernement provincial et, dans certains cas, par une contribution du secteur privé.

RÔLE DU COMMISSAIRE INDUSTRIEL

Le rôle du commissaire industriel est varié. Ce rôle évolue rapidement avec l'émergence de nouveaux besoins exprimés par l'entrepreneur. En général, le commissaire voit au développement des entreprises existantes, stimule la création de nouvelles entreprises, s'occupe de promotion économique, de développement des infrastructures et, finalement, de la concertation du milieu.

CONTRIBUTION DES COLLÈGES À L'ENTREPRENEURIAT

Dépistage des entrepreneurs

Les collèges peuvent intervenir positivement dans le dépistage des entrepreneurs. Par exemple, certains collèges ont participé et participent encore aux activités de centres de création et d'expansion d'entreprises, auxquelles collabore la Commission de formation professionnelle.

D'autre part, les collèges sont actifs dans la formation de futurs entrepreneurs dans le cadre de cours donnés aux adultes en collaboration avec diverses institutions.

Finalement, les cours d'administration - ou autres - peuvent stimuler l'émergence de projets d'entreprises.

L'entrepreneuriat technologique

Dans le cadre de l'entrepreneuriat à caractère plus technologique, les centres d'excellence présents dans certains collèges ont joué le rôle de moteur régional. Même si beaucoup reste encore à faire, il semble que cette expérience soit positive si l'on reconnaît l'importance de diffuser les résultats de recherche appliquée via les agents de développement économique régionaux qui eux, peuvent marier résultats concrets et entrepreneurs potentiels.

Climat favorable au développement

Il est certain que la création d'un climat favorable au développement est le résultat d'une concertation générale à laquelle peuvent participer les collèges. Parler avec les entrepreneurs est important. Par exemple, on observe que certains collèges donnent une place privilégiée à la formation connexe à l'entrepreneuriat et en font une promotion soutenue. D'autres collèges participent aussi à l'élaboration de colloques sur ce même sujet et initient, par le fait même, leur personnel au milieu entrepreneurial.

Stratégie de main-d'oeuvre

Les collèges étant des institutions d'enseignement, ils restent prioritairement orientés vers la formation. Or, ce mandat est directement relié à la compétence de l'entrepreneur, de même qu'à celle des employés. En ce sens, il est clair que les collèges ont avantage à connaître les orientations futures de développement de leur région. Ils auront avantage à participer activement à des conseils d'administration de corporations de développement économique, chambres de commerce ou autres.

Si les collèges veulent prendre une place importante dans l'entrepreneuriat, il va de soi qu'ils devront répondre rapidement aux besoins et rester, de façon permanente, en contact avec le milieu des affaires.

Paul Clermont
Directeur des échanges commerciaux,
Direction régionale du ministère de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie

LES COLLÈGES ET L'ENTREPRENEURIAT RÉGIONAL

À la question qu'on m'a soumise, c'est-à-dire "Les collèges peuvent-ils jouer un rôle de leadership pour développer l'entrepreneuriat et l'économie régionale? Je réponds par un oui.

Non seulement cela est-il possible, mais cela m'apparaît très souhaitable. Les collèges ont des structures et des ressources bien implantées dans le tissu social de toutes les régions, et à ce titre peuvent mieux que tout autre créer un mouvement d'appui aux entrepreneurs et entrepreneures du Québec.

De plus, si les collèges veulent continuer à développer leurs services et leurs ressources, ils devront puiser les argents nécessaires à même la croissance économique.

L'avenir des collèges est donc dans une certaine mesure lié au déploiement de l'activité économique dans son environnement (pour les services auto-financés) et au Québec (en ce qui concerne les subventions de l'État).

Les principaux acteurs du développement économique régional, les entrepreneurs et entrepreneures, ont besoin de nombreux services qui peuvent être donnés par les collèges: conseils en gestion, appui technique, lien d'information stratégique et technologique, accessibilité à l'instrumentation de mesure et de vérification, et de l'appui moral, de la reconnaissance, et de la valorisation.

Si les intérêts sont communs en ce qui a trait à l'entrepreneuriat, la collaboration efficace entre les intervenants dépend de d'autres choses que des structures et de l'ampleur des ressources.

Les entrepreneurs et entrepreneures ont des habiletés, des habitudes et des comportements qui les différencient des autres clientèles fréquentant les structures de formation. Ils sont des gens d'actions, convaincus et entêtés quant à la validité de leurs projets; ils sont confiants en eux; ils cherchent à simplifier plutôt qu'à complexifier; ils sont plutôt synthétique qu'analytique; ils aiment mieux dire qu'écrire; ils travaillent souvent avec les moyens du bord.

Pour être capable de bien servir cette clientèle et pour assumer un rôle de "leadership" auprès des autres intervenants, les collèges doivent privilégier trois types de comportement et être guidés dans l'action par trois valeurs.

COMPORTEMENTS:

1) Être à l'écoute:

Chaque entrepreneur ou entrepreneure et chaque projet a sa dynamique propre et a des besoins de support particulier.

Seule une écoute active peut permettre une adéquation efficace entre les besoins et l'offre de services, lesquels devront être précis, de qualité et rendus rapidement.

2) De la souplesse:

Les entrepreneurs et entrepreneures et leur projet étant variés, les services qui leur seront offerts devront être adaptés et individualisés.

3) Du partenariat:

Les besoins étant souvent précis et concrets, il y a lieu de favoriser la mise en commun de toutes les ressources du milieu.

Si l'objectif est d'appuyer de façon optimale le client, alors il faut trouver pour chacun de ses besoins quelle sera la meilleure ressource capable de le satisfaire et ce, indépendamment des structures d'appartenance de ces ressources.

Il faut de la collaboration, de la concertation, du respect pour chacun des partenaires. Pas de luttes de frontières, de fonctions, de mandats ou pour l'obtention des ressources...

VALEURS:

1) Du pragmatisme:

Les entrepreneurs et entrepreneures sont des personnes à l'action et confrontées à une multitude de petits problèmes. Il faut donc donner la priorité au service à la clientèle et ce surtout sur les aspects concrets.

2) De l'opportunisme:

Il faut être souple sur les moyens, mais ferme sur les objectifs. Si l'objectif est d'appuyer le développement des entrepreneurs il faut profiter de toutes les occasions pour les rencontrer, les consulter, les assister et surtout les servir.

Il faut éviter d'avoir des services pour une clientèle qu'on n'a pas et pas de service pour la clientèle qu'on a.

3) Du positivisme:

Une attention particulière doit être portée à l'analyse des faits et au langage utilisé pour communiquer le résultat de nos analyses. Il faut exclure les jugements hâtifs, les interprétations non-vérifiées, les préjugés, l'appel aux scénarios négatifs, etc... Il faut que l'aide apportés ne soit pas démotivants, et qu'elle ne sème pas la non-confiance en soi.

Dans ce domaine, il est plus facile de semer le doute, de soulever les risques et de demander des précisions que d'aider le client dans sa prise de décision, dans son goût d'agir malgré le risque.

Pour l'avoir vécu au sein de la région Mauricie-Bois-France dans le cadre de nombreux projets tels "Devenez Entrepreneurs", je peux vous assurer de l'impact positif des interventions lorsqu'elles sont guidées par ces comportements et ces valeurs.

Vous pouvez comme groupe faire beaucoup pour le développement de l'entrepreneurship au Québec. Déjà on sent dans toutes les régions votre volonté d'agir et de regrouper autour de vous toutes les forces vives du développement économique. En ce sens, vous exercez déjà un "leadership", à vous de l'actualiser encore plus.

Alain Lallier
Directeur général, cégep de Trois-Rivières

L'ORIENTATION

générale du plan d'action gouvernemental

«À l'heure de l'entreprise régionale» s'appuie sur l'affirmation que le développement régional repose essentiellement sur l'initiative des individus et sur leur capacité d'entreprendre l'entrepreneuriat et, par conséquent, sur les dynamismes propres à chaque région.

Rappelons les objectifs du volet 1 de ce plan d'action, «Entrepreneurship et démarrage d'entreprises»:

- Susciter l'émergence du plus grand nombre d'entreprises dans toutes les régions;
- Créer un climat et un environnement favorables à l'entrepreneurship;
- Faciliter le pré-démarrage et le démarrage des entreprises.

Quel peut être le rôle des collèges dans la réalisation de ces objectifs?

Il est fort tentant pour les collèges de s'engager à plusieurs niveaux et de plusieurs façons dans l'émergence et la création du plus grand nombre d'entreprises au Québec. Mais, il y a danger de dispersion ou de faire ce que d'autres font. Dans la réalisation des trois objectifs du volet 1 du plan, les collèges doivent d'abord être interpellés en regard de leur mission propre: la formation.

La question devient alors: «Comment les collèges peuvent-ils, dans leurs programmes, créer un climat et un environnement favorables à l'entrepreneuriat? Créer plus d'entreprises sup-

pose que l'on forme ou que l'on aide plus d'entrepreneurs. Les cégeps y peuvent-ils quelque chose?»

Avouons-le: dans les objectifs des programmes réguliers des collèges, on a donné peu de place au développement de l'entrepreneuriat. Dans un contexte où l'on préparait (et continuons à préparer) les jeunes à travailler pour les grandes entreprises ou les organismes publics, le problème ne se posait pas. Il était normal de former les étudiants pour devenir de bons employés mais pas nécessairement pour devenir leur propre patron.

Bien sûr, au fil des ans, en offrant une formation de qualité, les collèges ont diplômé des élèves qui ont créé leur propre entreprise. Les compétences développées dans les nombreux programmes professionnels et pré-universitaires ont trouvé des expressions diverses, dont la création d'entreprises. Là n'était pas notre objectif premier: le résultat est venu souvent par surcroît. Bien sûr, certains programmes, celui des techniques administratives, par exemple, orientaient plus naturellement les élèves dans ce sens.

Dans le nouveau contexte socio-économique, et dans le but de susciter l'émergence du plus grand nombre d'entreprises, faut-il revoir les programmes et y intégrer l'objectif de développer l'esprit d'entreprise? Déjà certains collèges ont retenu cet axe dans leur plan de développement. Dans une perspective de formation fondamentale et de développement intégral de la personne, il y a sans doute place pour des objectifs qui favoriseraient le développement des attitudes et des aptitudes d'innovation, d'entreprise, d'initiative, de création. Il y a sans doute place pour le développement des savoirs et des savoir-faire qui outillent les futurs entrepreneurs. Vous me direz sans doute qu'avant que la culture entrepreneuriale habite nos programmes de formation, quelques Coupes Stanley auront été gagnées (pas nécessairement par les Flames): la mécanique de changement de programme bouge difficilement. Mais, en attendant, beaucoup peut être entrepris. Il est relativement simple d'offrir quelques cours complémentaires sur l'entrepreneuriat. À titre d'exemple, des cours du type «Comment lancer votre entreprise» ou «Comment préparer un plan d'affaires» peuvent être dispensés. Dans le pourcentage de cours laissés à l'établissement à l'intérieur des nouveaux programmes, pourquoi n'y aurait-il pas quelques cours visant le lancement de son entreprise?

Si l'on veut dépasser la mode du moment et si l'on souhaite que l'entrepreneuriat devienne une véritable culture, les collèges devront faire plus. Quelques collèges ont déjà préparé tout un programme sur le lancement d'une entreprise. Il y aurait peut-être lieu d'explorer la mise en place d'un DPEC (diplôme de perfectionnement en enseignement collégial) qui s'adresserait aux détenteurs d'un DEC ayant un projet d'entreprise. Par contre, il n'est pas sûr que le format cours-programme soit le plus adapté en ce domaine. Il faudra faire preuve d'imagination.

En dehors du curriçulum, les collèges devraient encourager la mise sur pied d'un «Club de jeunes entrepreneurs» animé par les élèves. Les enseignants pourraient appuyer les idées d'affaires des élèves en créant un Club «lance et compte» comme au cégep de Sainte-Foy. Ces clubs représentent une réponse rapide et souple aux besoins des jeunes entrepreneurs, en dehors des normes souvent paralysantes.

Du côté de la formation des adultes, les cégeps ont déjà des réalisations fort intéressantes. Des programmes et des cours ont été élaborés. On pense tout de suite au programme «créateurs d'entreprises». Initialement mis au point par les services d'éducation des adultes du cégep de Rimouski et la commission scolaire de la Vallée de la Matapédia, il est maintenant offert dans une dizaine de cégeps. Voilà un programme de 900 heures de formation théorique et pratique, collective et individualisée, axée sur la réalisation d'un projet d'entreprises. Par ce programme, les cégeps sont à développer une expertise et des outils fort pertinents dans plusieurs régions du Québec.

Les services d'éducation des adultes offrent aussi toute une gamme de cours sur la gestion des PME. Voilà autant de moyens susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux.

Le projet «devenez entrepreneur» illustre bien le rôle que peuvent jouer les cégeps pour créer un climat et un environnement favorables à l'entreprenariat. Vous connaissez sans doute l'expérience qui s'est déroulée dans plusieurs grandes régions du Québec. Ce cours-concours a été diffusé en 16 leçons auprès du grand public. Les cégeps ont joué un rôle clé dans le succès de cette opération d'envergure. Dans la région Mauricie-Bois-Francs-Drummondville, en concertation avec de nombreux partenaires, les cégeps ont réussi à appuyer la préparation de plusieurs plans d'affaires et le lancement de petites entreprises. Les trois journées-ateliers se sont avérées une formule neuve fort appréciée. Un guide d'intervention a été publié récemment et les cégeps préparent avec la Fondation de l'entrepreneuriat un cours-concours provincial. Voilà un exemple où les cégeps, tout en respectant leur mission, assument un rôle de leader, en concertation avec d'autres partenaires, pour favoriser le démarrage d'entreprises et créer un climat favorable à l'entreprenariat.

Les cégeps peuvent faire plus. Forte de son expérience avec «devenez entrepreneur», la table de concertation enseignement supérieur et milieu (région 04), Mauricie-Bois-Francs-Drummondville, a élaboré un projet de «Centre d'entreprenariat du centre du Québec». Ce projet a déjà franchi deux étapes dans le cadre de la conférence socio-économique régionale. Ce projet illustre bien le rôle que peuvent jouer les collèges. L'objectif du Centre est de développer et d'offrir des programmes de formation aux personnes suivantes: entrepreneurs potentiels, créateurs d'entreprises, propriétaires-dirigeants de PME, travailleurs à leur compte et formateurs à l'entreprenariat. L'accent est mis sur les activités de formation, sur le développement du matériel de formation et sur l'organisation d'activités de formation pour les formateurs des ordres secondaire, collégial et universitaire. Cinq institutions sont devenues partenaires. Doté d'une structure de fonctionnement très légère, le Centre se veut éclaté avec quatre antennes (Drummondville - Victoriaville - Shawinigan - Trois-Rivières). Les activités de formation qui y seront développées s'appuieront sur une expertise unique au Canada, celle développée par le Groupe de recherche sur la PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Ce modèle de Centre régional s'inspire de l'étude et des visites faites en Ontario où six centres d'entrepreneuriat ont été créés avec, comme partenaires privilégiés, les universités et les communities colleges.

Le plan d'action ministériel québécois cite l'exemple des collèges de la Colombie-Britannique qui ont mis sur pied des centres de développement de l'entreprise. La visite récente de quelques centres aux États-Unis (ex.: Sol C. Snider Entrepreneurial Center de l'Université de Pennsylvanie) permet d'entrevoir les possibilités de tels centres en termes de curriculum de formation, de transfert d'expertises et d'organisation d'activités diverses. Il y a là un champ de développement où les cégeps, en concertation avec la Fondation de l'entrepreneuriat, les universités et les autres partenaires, peuvent jouer un rôle central. La présence des collèges sur tout le territoire québécois est un atout important pour les régions.

Est-il nécessaire de répéter que la qualité de la main-d'oeuvre est (et sera) un facteur stratégique dans le démarrage de nouvelles entreprises. La formation sur mesure pourrait s'avérer fort utile pour appuyer l'entrepreneuriat régional. Les idées et les projets ne manquent pas. Quelques exemples nous laissent croire que ce sont plutôt les normes rigides des programmes qui freinent les projets. Par exemple, quatre collèges de Montréal avaient élaboré une série de 30 séminaires dans le cadre de la relance économique de l'Est de Montréal. Le projet n'a pas été accepté. Pourtant l'argent était là. Les programmes devront s'adapter! Nos amis des CFP aussi...

En conclusion, ma réponse à la première question est: le rôle des cégeps en matière d'entrepreneuriat et de démarrage d'entreprises doit d'abord en être un de formation. Formation entrepreneuriale des milliers d'étudiants réguliers et formation des adultes sous toutes ses facettes.

En plus de la formation, les collèges ont-ils un rôle à jouer? Comment peuvent-ils soutenir le pré-démarrage et le démarrage d'entreprises? Devraient-ils s'engager dans les centres de création ou de développement d'entreprises?

L'exemple du Centre de création d'entreprises de Québec (CECEQ) dans le Parc industriel de St-Malo est révélateur. À l'origine de ce projet d'incubateur d'entreprises, une volonté politique du cégep de Limoilou et de son service d'éducation des adultes était de répondre aux besoins de formation et de consultation des entreprises. À souligner une participation de plusieurs partenaires, aux expertises complémentaires: l'Office municipal de développement économique, la faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, la fondation de l'entrepreneurship, les Immeubles Paulain et Dumais et la Commission de formation professionnelle de la région de Québec. Le cégep s'est aussi doté d'un centre de création et d'expansion d'entreprises qui est très utile au pré-démarrage. Des services variés y sont offerts.

Quand le cégep de Limoilou y ajoute l'expertise du centre de conception et de fabrication assistés par ordinateur (CFAO) et du centre de bureautique et d'informatique qui logent dans l'incubateur, nous avons là une illustration du type de contribution spécifique des cégeps. Les dimensions aide technique et transfert de technologies sont des contributions particulières que les cégeps peuvent apporter à des incubateurs ou à des jeunes entrepreneurs hors incubateurs. Sans créer des centres, on peut très bien offrir des services d'aide technique en mettant en place un guichet unique à l'éducation des adultes. Les centres spécialisés et les laboratoires du réseau du Centre québécois en informatisation de la production (CQIP) peuvent

être des ressources précieuses pour les entrepreneurs dans la mise au point de produits et de procédés.

Je crois qu'en regard de l'engagement des collèges dans les centres de création ou de développement d'entreprises, il n'y a pas de recette unique ou de modèle qui s'impose. Il faut miser sur les dynamismes locaux et régionaux. L'environnement des cégeps est très variable (Gaspé, Sept-Îles, Amos ou centre-ville de Montréal). Les modulations d'intervention devront varier. Les uns pourront siéger au conseil d'administration d'un incubateur; les autres choisiront d'offrir l'aide technique ou le parrainage des professeurs. En bout de course, il appartient à chaque collège de profiter des opportunités, d'exercer son leadership, de cultiver les concertations, de multiplier les modes d'intervention.

Encore un autre dossier sans ressource additionnelle, diront certains. Le traumatisme des compressions budgétaires successives ne devrait pas nous arrêter. Nous devons faire toutes les représentations nécessaires pour que les programmes fassent place aux cégeps. Il nous faudra trouver les alliés nécessaires en ce sens dans le milieu.

Le potentiel entrepreneurial des collèges, celui des étudiants jeunes et adultes, celui des professeurs, est sous-développé. C'est en s'ouvrant et en s'associant au milieu municipal, au milieu des affaires, au milieu de l'entreprise que les collèges pourront développer tout ce potentiel humain.

À l'heure du libre-échange, dans un contexte de mondialisation de l'économie et de changements technologiques accélérés, au moment où le Québec, malgré des années de croissance économique, maintient un taux de chômage de plus de 10%, la création de petites et de moyennes entreprises en grand nombre représente un enjeu et un défi qui interpellent la synergie de toutes les ressources. Les cégeps doivent y jouer un rôle important avec leurs services d'éducation des adultes servant de fers de lance. Il ne nous reste qu'à entreprendre! Merci!

Dîner de coordination inter-régional?

ATELIER 3

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Louis-Marie Bouchard
Directeur, Études et politiques régionales,
Office de la planification et du développement
du Québec

LE DÉVELOPPEMENT

de la science et des techniques

n'est pas un nouveau sujet: entre les outils primitifs des premiers hommes et les robots industriels les plus sophistiqués, des millions d'années se sont écoulées. Mais dans les décennies récentes, nous constatons une accélération foudroyante du rythme des découvertes scientifiques et de leurs applications industrielles.

Si ce rythme d'évolution des technologies de production est rendu extrêmement rapide, le risque de se laisser distancer en tant que société s'accroît à la même vitesse. Les tendances indiquent en effet que l'ensemble de l'appareil productif connaît de profondes modifications.

Le choc pétrolier de 1973 et la crise économique de 1982 ont ainsi frappé tous les pays occidentaux et ont inauguré une période charnière. Nous passons d'un monde fondé sur la technologie de la chaîne de montage à celui maintenant basé sur un appareil productif plus léger et plus adaptable. Ce dernier est caractérisé par de plus petites unités de production, des ateliers flexibles et d'autres formes d'organisations qui exigent des nouvelles technologies de production.

Les forces qui provoquent cette adaptation, partout dans le monde industriel, ont un effet direct sur les régions et sont, dans bien des cas, d'un contrôle difficile par les gouvernements. Ces forces sont:

- la mondialisation de l'économie et la libéralisation du commerce;

- l'émergence de nouveaux pays industriels, notamment en Asie;
- la diminution de la part des ressources naturelles dans la valeur ajoutée des nouveaux produits;
- l'imposition de nouvelles normes techniques et qualitatives au niveau mondial.

Toutes ces tendances et forces, qui déterminent le contexte général dans lequel le développement s'effectue, sont des contraintes qui exigeront de la part des régions des efforts considérables. Nous pouvons même affirmer que, dans ce contexte, il n'existe plus de marchés ou d'industries qui soient à l'abri de cette concurrence tous azimuts. Dorénavant, la volonté des régions de participer entièrement aux bénéfices de la croissance économique ne peut plus trouver une réponse satisfaisante dans une stratégie qui viserait une autarcie régionale ou une quelconque fermeture sur le monde.

En outre, si nous ne voulons pas créer une société comprenant deux catégories de citoyens, ceux qui profiteront pleinement des bienfaits de la société de consommation et les autres, il ne faut pas laisser des régions, sous prétexte qu'elles sont éloignées, en dehors de ces grands courants.

Pour que les régions puissent participer pleinement aux avantages du développement, elles doivent être pourvues d'un appareil productif moderne apte à concurrencer avec quiconque dans le monde.

Dans les faits, un appareil productif moderne repose avant tout sur des entreprises dynamiques qui produisent, avec un outillage moderne, des produits correspondant aux standards de qualité. C'est aussi une direction et un personnel hautement qualifiés, qui sont en mesure de s'adapter rapidement aux conditions changeantes du marché.

L'entreprise est donc l'acteur le plus déterminant dans le développement des régions. C'est là que la production des biens et services s'effectue, que les investissements deviennent des emplois, que des découvertes deviennent des innovations, que des idées deviennent des produits, qu'en définitive se joue la prospérité d'une région.

Le pari du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional est donc de fournir à toutes les régions un environnement où les entreprises pourront avoir accès aux instruments nécessaires à leur croissance. Parmi ces outils, l'accès aux meilleures technologies de production est en tête de liste, l'adaptation technologique étant nécessaire pour augmenter la productivité. En fait, il s'agit d'une question de survie pour les entreprises.

Dans cette optique, les régions doivent développer les créneaux d'excellence qui leur sont propres. Cet élément est le premier objectif technologique du plan d'action. Il s'agit de consolider des domaines d'expertise déjà existants pour leur permettre d'atteindre les plus hauts standards.

Les régions, par ailleurs, ne sont pas uniquement des espaces délimités par un trait de plume sur une carte; elles sont avant tout un réseau de personnes et d'organisations qui sont solidaires dans la poursuite d'un but commun, soit l'amélioration de leur sort. Tous les acteurs

du développement régional doivent prendre conscience de l'importance de la technologie et concourir à créer un climat favorable à l'innovation technologique et à l'adaptation à ce nouveau contexte.

Les entreprises, sauf quelques rares exceptions, recherchent des collaborations en vue de contourner leurs faiblesses qui peuvent être de plusieurs natures, Ce sont par exemple:

- des ressources humaines et financières insuffisantes;
- des problèmes de formation de la main-d'oeuvre;
- un accès difficile à l'information spécialisée;
- un personnel spécialisé rare en région;
- des collaborations difficiles à établir avec des sources d'expertise éloignées.

Dans plusieurs régions, les collèges et l'université sont les plus importants fournisseurs des ressources intellectuelles et matérielles nécessaires à la compréhension de phénomènes ou à la solution de problèmes rencontrés par les acteurs du développement régional.

Malheureusement, il faut constater que tout se passe trop souvent comme si les personnes oeuvrant à l'intérieur d'une institution donnée ignoraient pratiquement l'existence de l'autre, avec comme résultat une utilisation des ressources qui n'est pas toujours optimale.

Il s'agit là d'un problème complexe qui dépend, entre autres choses, de la nature des missions confiées à chacune des institutions, des implications qui en découlent au niveau de la tâche des enseignants, et donc de la possibilité effective de contribuer au développement régional.

Il y aurait lieu de songer à établir ou à renforcer les mécanismes de collaboration entre les deux types d'institution, au moins, dans un premier temps, au niveau de projets visant à répondre à des besoins concrets originant du milieu.

Quant aux collèges, il semble qu'une part importante de leurs travaux devrait s'articuler autour de l'idée de transfert: transfert de technologies, de techniques, de connaissances, de savoir-faire, expérimentations diverses en vue d'applications concrètes, adaptation de découvertes produites ailleurs.

L'objet de ces travaux ne devrait pas se limiter aux stricts aspects technologiques mais aussi se préoccuper des répercussions sociales et économiques. De fait, une approche interdisciplinaire, intégrée, pourrait même être envisagée puisque le développement est un processus global dont les éléments sont en interrelation.

À titre d'exemple: la mécanisation d'une chaîne de montage pose non seulement des problèmes d'ingénierie mais aussi de gestion, de financement, d'organisation du travail, de formation, etc. Son effet peut même déborder l'entreprise et affecter la communauté, par exemple en accentuant le chômage, ou encore en amenant sur place du personnel plus scolarisé qui aura des exigences communautaires nouvelles, etc.

pose que l'on forme ou que l'on aide plus d'entrepreneurs. Les cégeps y peuvent-ils quelque chose?»

Avouons-le: dans les objectifs des programmes réguliers des collèges, on a donné peu de place au développement de l'entrepreneuriat. Dans un contexte où l'on préparait (et continuons à préparer) les jeunes à travailler pour les grandes entreprises ou les organismes publics, le problème ne se posait pas. Il était normal de former les étudiants pour devenir de bons employés mais pas nécessairement pour devenir leur propre patron.

Bien sûr, au fil des ans, en offrant une formation de qualité, les collèges ont diplômé des élèves qui ont créé leur propre entreprise. Les compétences développées dans les nombreux programmes professionnels et pré-universitaires ont trouvé des expressions diverses, dont la création d'entreprises. Là n'était pas notre objectif premier; le résultat est venu souvent par surcroît. Bien sûr, certains programmes, celui des techniques administratives, par exemple, orientaient plus naturellement les élèves dans ce sens.

Dans le nouveau contexte socio-économique, et dans le but de susciter l'émergence du plus grand nombre d'entreprises, faut-il revoir les programmes et y intégrer l'objectif de développer l'esprit d'entreprise? Déjà certains collèges ont retenu cet axe dans leur plan de développement. Dans une perspective de formation fondamentale et de développement intégral de la personne, il y a sans doute place pour des objectifs qui favoriseraient le développement des attitudes et des aptitudes d'innovation, d'entreprise, d'initiative, de création. Il y a sans doute place pour le développement des savoirs et des savoir-faire qui outillent les futurs entrepreneurs. Vous me direz sans doute qu'avant que la culture entrepreneuriale habite nos programmes de formation, quelques Coupes Stanley auront été gagnées (pas nécessairement par les Flames): la mécanique de changement de programme bouge difficilement. Mais, en attendant, beaucoup peut être entrepris. Il est relativement simple d'offrir quelques cours complémentaires sur l'entrepreneuriat. À titre d'exemple, des cours du type «Comment lancer votre entreprise» ou «Comment préparer un plan d'affaires» peuvent être dispensés. Dans le pourcentage de cours laissés à l'établissement à l'intérieur des nouveaux programmes, pourquoi n'y aurait-il pas quelques cours visant le lancement de son entreprise?

Si l'on veut dépasser la mode du moment et si l'on souhaite que l'entrepreneuriat devienne une véritable culture, les collèges devront faire plus. Quelques collèges ont déjà préparé tout un programme sur le lancement d'une entreprise. Il y aurait peut-être lieu d'explorer la mise en place d'un DPEC (diplôme de perfectionnement en enseignement collégial) qui s'adresserait aux détenteurs d'un DEC ayant un projet d'entreprise. Par contre, il n'est pas sûr que le format cours-programme soit le plus adapté en ce domaine. Il faudra faire preuve d'imagination.

En dehors du curriculum, les collèges devraient encourager la mise sur pied d'un «Club de jeunes entrepreneurs» animé par les élèves. Les enseignants pourraient appuyer les idées d'affaires des élèves en créant un Club «lance et compte» comme au cégep de Sainte-Foy. Ces [illegible] présentent une réponse rapide et souple aux besoins des jeunes entrepreneurs, et, de[illegible] paralysantes.

Le plan d'action prévoit aussi l'implantation d'antennes régionales de développement technologique dans le but de prolonger l'action des ressources déjà en place et d'assurer une meilleure diffusion des connaissances scientifiques et technologiques. Les collèges peuvent s'engager, à titre de partenaires dans la constitution de ces antennes, de façon à faire entendre leur voix lors de l'identification des axes technologiques à privilégier.

Soulignons aussi que le plan d'action identifie un besoin d'accroître la capacité d'adaptation de la main-d'oeuvre par une formation professionnelle plus accessible. Nous serions tentés d'ajouter le cas de ces gestionnaires, plutôt traditionnels, qui n'ont pas la formation nécessaire pour évaluer les technologies disponibles et imaginer des stratégies d'implantation. Des efforts d'innovation pédagogique pourraient être consentis pour mieux les atteindre et leur permettre de développer un minimum de réflexes technologiques.

Les mesures du plan d'action n'ont pas encore toutes été traduites en programmes applicables, car ce n'est pas uniquement un document de l'OPDQ. Il s'agit du plan d'action du gouvernement adopté par le Conseil des ministres. C'est pourquoi l'OPDQ, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, est à élaborer ces programmes.

Le présent colloque fournit une bonne occasion d'obtenir des avis de la part de personnes qui sont directement concernées par cette question.

Reconnaissons toutefois, que le développement technologique des régions se heurte à des difficultés majeures. Au Québec, il n'existe pas de longue tradition dans le domaine et la part du produit intérieur brut investie dans des activités de recherche et de développement n'est que de 1,38%. Or, les grands pays industriels consentent un effort qui correspond facilement au double de ce pourcentage. On voit qu'il existe un fossé important en termes de fonds et, même si ce fossé était comblé, le problème des régions ne serait pas résolu. Le Québec est une société de petite taille qui ne peut prétendre exceller dans tous les domaines scientifiques et techniques et cette réalité devient une lapalissade sur le plan des régions. Ce qui est moins évident pour certains, c'est le rôle important que les régions peuvent et doivent jouer dans le développement de créneaux d'excellence. Ces personnes voudraient que l'ensemble des activités scientifiques d'un certain niveau se localise à Montréal et à Québec.

Il est vrai que les activités de recherche et de développement ont une tendance naturelle à se polariser dans les grands centres et que la plus grande part continuera à s'y localiser. Mais vouloir, aujourd'hui, ériger cette tendance en une règle incontournable, c'est faire preuve d'un manque de vision. Les bilans régionaux du Conseil de la science et de la technologie ont d'ailleurs montré le potentiel des régions sous ce rapport.

Enfin, pour terminer, soulignons que le développement technologique n'a pas toutes les vertus. Si on a là un indispensable effort à faire, les autres ateliers de ce colloque montrent que l'approche technologique doit s'intégrer dans une vue d'ensemble du développement régional.

Jacques Plourde
Vice-Président, Opérations recherche et développement et services administratifs et techniques, Centre de recherche industrielle du Québec

POUR ABORDER

le rôle des centres spécialisés

des collèges et leur engagement soit en recherche et développement, en innovation, en transfert, en adaptation technologique et en aide technique, et les effets bénéfiques sur leur mission de formation, il m'aurait fallu consulter les multiples études et rapports d'évaluation annuels, ou autres, sur les activités des collèges.

Comme il n'entre pas dans mes prérogatives d'avoir accès à toute cette masse d'information, je me contenterai d'aborder le rôle des collèges en le situant dans le contexte global du développement technologique du Québec et je vous offrirai des voies d'action possibles.

Nous ne parlerons ici que de recherches appliquées et de développements adaptés aux besoins des entreprises du milieu, donc aux entreprises près de chez vous.

Pour mesurer l'ampleur des défis du Québec, mentionnons que pour sa part le Canada n'investit que le 1/3 de la contribution des principaux pays industrialisés pour la recherche et le développement. De plus, le Québec n'investit que le 1/3 de la contribution de l'Ontario à chaque année. En considérant la recherche et le développement industriel au Québec, la part du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) dans cet ensemble n'est que de 2%. Je laisse à chaque collège le soin de définir sa part relative et de dégager le défi à relever, ne serait-ce que pour réunir une masse critique de personnes et d'équipements dans un seul domaine: la technologie.

Nous savons tous que, pour exister dans un domaine de technologie quel qu'il soit, nous devons réunir une masse critique de personnes compétentes, disponibles et disposer d'équipements et de laboratoires adéquats. En général, le nombre de personnes peut varier de 10 à 20 par domaine.

Il faut aussi considérer que nous sommes à l'ère du virage zéro: zéro panne, zéro délai, zéro défaut, zéro stock, zéro papier.

Zéro panne: La production de l'usine ne doit pas subir des arrêts inutiles, ce qui suppose organisation par entretien préventif ou anticipé de l'équipement.

Zéro délai: Il faut accélérer ou supprimer, si possible, la durée du temps pour changer les outils; maîtriser les délais, les comprimer de quelques semaines à quelques jours ou quelques heures.

Zéro défaut: En faisant bien du premier coup, on aboutit à des réductions spectaculaires des pertes dues aux défauts de qualité, de même qu'à des économies de place pouvant aller jusqu'à 60%.

Zéro stock: C'est la réduction des «en cours»; le zéro panne et le zéro délai permettent de garder de faibles inventaires.

Zéro papier: On l'obtient par l'allègement et la simplification des procédures administratives au moyen des calculateurs et de la bureautique. Bref, les zéros sont devenus le nouveau credo de l'économie mondiale!

Le virage de la qualité totale, dans le contexte de la mondialisation des marchés, nécessite une approche non plus ponctuelle mais systémique, c'est-à-dire pluridisciplinaire. Nos parts relatives du marché, nos expertises complémentaires, les masses critiques nécessaires, tous ces facteurs montrent que nous devons regrouper nos forces et agir en réseau.

Les déficits de nos gouvernements et la limite conséquente de nos ressources nous indiquent que le temps de la dispersion est révolu. Nous nous devons de trouver les moyens de nous rejoindre et de travailler ensemble. Et ce, sans parler du défi que nous pose l'environnement dont les problèmes sont devenus planétaires.

Je fais donc appel à votre imagination, que je sais très fertile, pour explorer les voies et moyens d'un partenariat dont les formules peuvent être multiples. Cependant, il faudra, d'abord et avant tout, que les entreprises soient associées à cette démarche. Il nous faudra partir de l'expression de leurs besoins et confronter ces besoins à notre compétence, à notre disponibilité, à notre adaptation au rythme des entreprises, enfin à notre crédibilité face aux entreprises.

Au CRIQ, nous vivons depuis près de trois ans maintenant une expérience à la fois enrichissante, valorisante et pleine de défis. Le Centre de recherche industrielle du meuble et du bois ouvré (CRIMBO), situé à Victoriaville, réunit un collège, une école spécialisée, le CRIQ, trois associations sectorielles, un CQIP et, à l'intérieur du CQIP, une université. Le tout dédié aux besoins des industries du meuble et du bois ouvré. Le CRIQ est disposé à développer

cette collaboration avec d'autres collèges, particulièrement ceux qui ont un centre spécialisé, dans la mesure où une volonté très ferme se manifeste, tant de la part des autorités du collège que des associations et entreprises à desservir.

Depuis un an maintenant, nous sommes associés à cinq laboratoires du réseau CQIP. Ce réseau comprend: CQIP - meuble et bois ouvré, CQIP - plastiques et composites, CQIP - produits mécaniques, CQIP - produits métallurgiques, CQIP - transport, CQIP - textiles et CQIP - vêtements. Ces sept laboratoires regroupent huit universités, 21 cégeps et maisons d'enseignement, ainsi que le CRIQ et plusieurs entreprises privées.

Voilà déjà deux formes de partenariat que nous pouvons observer en action. Et nous pouvons nous poser immédiatement la question à savoir: quels efforts déployons-nous pour y intéresser et y associer les entreprises? Sauf pour CRIMBO, si j'en juge par son peu de présence aux réunions des comités de gestion et comités techniques des laboratoires du réseau CQIP, je demeure sceptique sur cette question de partenariat. Enfin, tout est possible dans la mesure où, au-delà de nos conditionnements légaux et structuraux, nous serons capables d'établir des contacts.

En ce qui a trait à la collaboration des collèges et la mise sur pied d'incubateurs technologiques, je sais que plusieurs collèges sont engagés dans des initiatives de type entrepreneurial. Je pense au cégep de Limoilou, parmi d'autres, qui encadre des jeunes et moins jeunes entrepreneurs dans l'établissement de leur plan d'affaires et qui les assiste sur le plan de la gestion.

Je sais aussi que plusieurs collèges ont participé à la série «devenez entrepreneurs» qui a eu lieu dans 17 régions du Québec, au cours des dernières années.

Tout ceci pour vous dire que je crois que les cégeps réunissent la plupart des conditions pour organiser et opérer un incubateur d'entreprises. Ce serait là un prolongement naturel de leur mission de formation. Ce serait aussi une initiative qui permettrait de mesurer leur taux de succès dans la formation donnée pour développer les qualités entrepreneuriales des élèves!

Je termine en vous mentionnant que le CRIQ a peut-être diminué sa présence en région mais je vous dis que ce n'est que conjoncturel. Peut-être que l'avènement des centres spécialisés y est pour quelque chose.

Nos orientations de développement en réseau permettra une meilleure pénétration des marchés qui s'y trouvent et nous espérons que nos expériences avec CRIMBO et le réseau CQIP produiront leur fruit à moyen terme. Un certain nombre d'initiatives que j'ai annoncées au colloque de Sherbrooke seront aussi mises de l'avant, telles que:

1. Concevoir une thématique et organiser un salon itinérant des parcs industriels, à travers toutes les régions du Québec, pour permettre aux industriels de recevoir chez eux une équipe composée de techniciens, de conseillers en développement technologique de la région et de représentants des communications du CRIQ. Un véhicule, de type fourgon, serait aménagé pour permettre la présentation thématique des services du CRIQ et faciliter l'échange avec les industriels. Cette tournée deviendrait le moteur d'une série d'activités complémentaires qui viendraient enrichir la présentation thématique retenue chaque année.

2. Mettre sur pied une équipe technique volante qui serait en tournée permanente à travers les régions du Québec et qui effectuerait des dépannages ponctuels (trouble shooting) et des «bilans technologiques».

3. Développer une approche conjointe avec les centres spécialisés et laboratoires satellites pour l'organisation d'événements thématiques en région.

4. Approcher le marché régional par des cours de formation (soudage, qualité, etc.) diffusés en région, selon une programmation adaptée à l'achalandage des groupes techniques concernés. Ces cours seraient offerts en collaboration avec des courtiers et des distributeurs de cours de formation (ex.: CFC, COSE, éducation des adultes, etc.).

5. Maximiser les retombées des conférences techniques préparées par les employés du CRIQ en les présentant dans chacune des régions du Québec.

Pour la réalisation de ces initiatives, nous comptons sur la collaboration des commissaires industriels et conseillers industriels du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie qui oeuvrent en régions.

Fernand Landry
Directeur, Centre spécialisé en technologie physique, Cégep de La Pocatière

ON ASSISTE

à la mondialisation de l'économie,

de la technologie et de ses produits. Avec les accords du GATT et le libre-échange, les mesures protectionnistes et les barrières tarifaires tombent. Il faut donc être de plus en plus compétitifs sur un plan international pour desservir même ses marchés intérieurs.

Les régions n'échappent pas à ce fait. Il y a quelques années le compétiteur se trouvait de l'autre côté de la rue ou dans la paroisse voisine. Maintenant, il se trouve aussi bien en Amérique du Sud que dans le Sud-Est Asiatique.

En dix ans, l'avoir monétaire international est passé des pays producteurs de pétrole (golfe Persique) aux pays qui possèdent la technologie. À titre d'exemple, le Japon à lui seul aura, à la fin de la décennie, 1 400 milliards de dollars US prêtés à l'extérieur de son pays. Donc, la technologie enrichit ceux qui la possèdent et appauvrit ceux qui ne l'ont pas. On parle de plus en plus du Tiers-Monde de la technologie parce que les technologies de pointe marquent le début d'une nouvelle révolution industrielle dans laquelle la technologie sert d'étalon à la prospérité économique.

Centres de transfert de technologie

Le Québec génère moins de 1% de l'invention technologique mondiale. Si on veut que l'élément technologique soit significatif dans notre développement économique, il faut surtout puiser dans le 99% qui vient de l'extérieur. C'est ce qu'on appelle transfert de technologie.

Au Québec, nous avons malheureusement valorisé, à tort, le processus de l'invention par rapport à celui de l'innovation et beaucoup de chercheurs, qui ont profité de cette situation, tentent par tous les moyens de la faire durer et ce au détriment de la société québécoise.

Il faut donc mettre l'accent sur le développement non pas des centres de recherche traditionnels mais plutôt sur celui des centres de transfert de technologie ou de vigie technologique.

Les cégeps en région représentent souvent le plus haut niveau de l'enseignement supérieur. Étant aussi souvent très bien implantés dans leur milieu, ils constituent des outils privilégiés pour contribuer à l'effort d'innovation technologique, gage de notre développement socio-économique.

Participation de l'entreprise privée

Puisque l'entreprise privée bénéficie du transfert de technologie, il est normal qu'elle paie pour ce qu'elle reçoit. Il faut cependant, pour obtenir la participation du secteur privé, que l'innovation technique déborde des travaux habituels de recherche et développement. Cette innovation doit rassembler une série d'étapes étroitement apparentées: conception, financement, production, mise en marché et gestion, étapes dont l'aboutissement est l'introduction d'un nouveau produit, procédé ou service sur le marché.

Les entreprises qui bénéficient du transfert de technologie peuvent contribuer à au moins 50% des coûts de fonctionnement des centres de transfert de technologie, doublant du même coup l'investissement de l'État. Le secteur privé, voulant rentabiliser sa mise de fonds, forcera les centres de transfert de technologie à travailler de façon efficace; les chances de réussite augmenteront, l'investissement de l'État sera du même coup protégé et la lourdeur des contrôles étatiques pourra s'amenuiser.

Qualité de la formation

Les institutions qui choisiront de devenir des centres de transfert de technologie bénéficieront du même coup d'une actualisation de leurs programmes de formation. Leur personnel pourra offrir une meilleure formation aux étudiants. Ceux-ci pourront occuper plus facilement les postes générés par l'évolution technologique et créeront une synergie très productive entre le monde industriel et l'enseignement.

Les relations école - industrie ont longtemps été considérées comme un péché. Même si ce péché devient une vertu, il ne faut cependant pas s'attendre à ce que ce mariage se fasse instantanément; c'est une question de culture à développer pour rapprocher ces «deux solitudes». On en parle beaucoup, sans trop poser de gestes concrets. Toute culture est comme la confiture... si on en a peu, on l'étale beaucoup!

PME vs Multinationale

Si on veut signifier qu'un gestionnaire scolaire est mauvais, on l'accuse de gérer son institution comme une industrie. On ne peut pas accuser longtemps un gestionnaire industriel de gérer son entreprise comme une maison éducative car il fera faillite à court terme. Cette gestion aux antipodes constitue notre principale limitation.

Comme nos institutions ont développé une gestion à la méthode d'une multinationale, la PME ne peut pas s'y reconnaître. Ceci rend souvent impossible une collaboration efficace. Afin de jouer leur rôle, les cégeps et les centres spécialisés doivent développer des relations à la mesure des clients, c'est-à-dire à l'image des PME efficaces: professionnalisme, décision rapide, confidentialité, prix compétitifs, partage du risque, respect des engagements et des échéanciers, confiance mutuelle, absence de bureaucratie...

Bien gérer ne suffit pas

Une saine gestion des institutions n'est pas suffisante pour assurer un engagement en profondeur des cégeps dans le développement régional. En plus de bien gérer, il faut surtout générer... assurer le leadership de l'évolution technologique afin de contribuer de façon significative au développement régional.

Pause

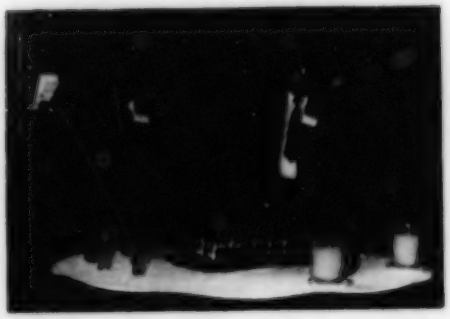

ATELIER 4

ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT GOUVERNEMENT-RÉGIONS
SOUTIEN AUX RÉGIONS EN DIFFICULTÉ
MODULATION DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES

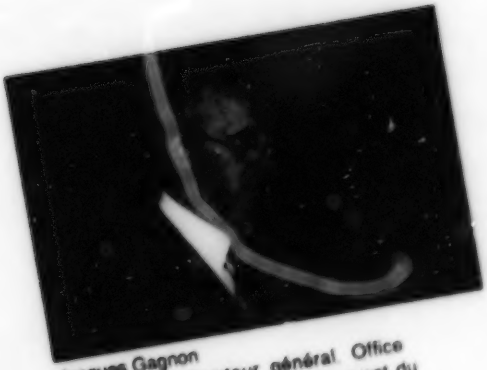

Jacques Gagnon
Président et directeur général, Office de planification et de développement du Québec

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

peut se faire de bien des façons.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, favorise une approche qui fait appel au dynamisme des organismes de la région qui croient au développement régional et veulent y participer. L'organisation de ce colloque démontre, à tout le moins, l'intérêt du milieu de l'éducation et, particulièrement, des cégeps pour le rôle de partenaires dans le défi du développement régional. Comme intervenants, quelle place devraient-ils prendre dans les conférences socio-économiques? En regard du volet «soutien aux régions en difficulté», quel rôle peuvent-ils jouer et avec qui? Quelles incidences la modulation des interventions gouvernementales pourrait-elle avoir sur les collèges dans les divers blocs régionaux?

La conférence socio-économique

La conférence socio-économique a été retenue comme outil privilégié de développement des régions, justement parce qu'elle fait appel à la concertation entre les intervenants du milieu et au partenariat gouvernement-région. Le long processus de concertation qui mène à la conférence socio-économique a été confié à un comité d'orientation, lui-même appuyé par un comité de gestion; le premier est de nature politique et le second de nature technique.

Le comité d'orientation est formé de trois groupes égaux: les élus municipaux, les députés régionaux et les représentants socio-économiques nommés par le ministre responsable du Développement régional, sur proposition de la table de concertation régionale.

Le comité de gestion est formé de personnes provenant des ministères, ou encore des organismes de la région. Ce comité doit mener à terme les travaux qu'exige l'organisation de la conférence.

La place des collèges dans les conférences socio-économiques

- Toutes les régions du Québec, à l'exception de la région Nord-du-Québec, comptent sur la présence de plusieurs cégeps situés dans les diverses sous-régions. Le cégep est donc une institution régionale, un foyer de développement des connaissances dans une région.
- Le cégep, comme organisme, est une institution du milieu et, en tant que tel, peut siéger parmi les représentants socio-économiques au comité d'orientation.
- Le cégep est aussi un réservoir de compétences qui peut être mis largement à contribution par le comité de gestion dans l'élaboration des contenus lors des colloques de zone ou aux tables sectorielles.

Théoriquement donc, le cégep peut participer à l'organisation d'une conférence régionale au niveau du comité d'orientation et du comité de gestion comme institution régionale, au même titre qu'un syndicat, une chambre de commerce ou une association patronale.

Enfin, n'oublions pas que les cégeps, faisant partie du monde de l'éducation, ont aussi un représentant à la table de concertation régionale où, même en dehors de l'opération «conférence socio-économique», ils peuvent, avec les autres décideurs du milieu, apporter leur contribution au développement régional.

Les cégeps et les régions en difficulté

Au-delà de cette participation directe à des comités, le collège, avec ses professeurs, ses chercheurs et chercheuses, ses professionnels et professionnelles, peut contribuer au développement régional de bien d'autres façons. Ces personnes connaissent la problématique des secteurs socio-économiques clés de la région; elles sont au courant des recherches menées sur la région et des principales statistiques; elles connaissent les principaux agents socio-économiques et les données politiques qui touchent le développement. Elles ont l'expertise et elles sont capables de collaborer. C'est à partir de cette situation qu'on peut répondre à la question suivante: «De quelle façon les cégeps sont-ils interpellés par le volet "soutien aux régions en difficulté" du Plan d'action en matière de développement régional?»

Comme institution, ils peuvent développer l'entrepreneuriat par l'amélioration de la formation de leurs élèves à temps complet ou en recyclage (en administration, en économique, en sciences et en technologie) en l'adaptant aux besoins et au potentiel du milieu et, surtout, des entreprises. Les cégeps ont déjà une large expérience de cette approche, particulièrement avec les adultes en recyclage. Il suffit pour s'en rendre compte de lire les actes du colloque sur l'éducation des adultes et le développement régional tenu à Québec en 1984.

Même si les cégeps sont avant tout des institutions d'enseignement, il faut que la recherche y trouve sa place. Les conventions collectives permettent de libérer l'équivalent d'une centaine de personnes par année à des fins de recherche sur les 10 000 enseignants et enseignantes du

collégial et des sommes sont disponibles pour les chercheurs et chercheuses, notamment ceux et celles en sciences humaines préoccupés par le développement régional. Un survol rapide du répertoire des chercheurs de l'ordre collégial de 1989 montre que le développement régional est un champ d'intérêt négligé de la part des chercheurs et chercheuses des collèges, y compris ceux et celles des régions en difficulté. C'est un peu regrettable!

En dehors de l'enseignement et de la recherche, pourquoi le personnel des cégeps ne mettrait-il pas ses connaissances et son expertise au service des promoteurs dans l'élaboration de projets significatifs? Et, pourquoi, avec la collaboration de l'institution elle-même, les enseignants et enseignantes, les chercheurs et les chercheuses d'un cégep ne pourraient-ils ou elles pas se transformer en concepteurs ou conceptrices de projets et même en «développeurs(es)»? Des expériences ont déjà été tentées en ce sens au Saguenay-Lac-St-Jean, sur la Côte-Nord et à Québec et, apparemment, avec succès. Pourquoi celà ne deviendrait-il pas une façon habituelle pour les cégeps de contribuer au développement de la région où ils sont installés?

La modulation des interventions gouvernementales

Il serait un peu prématuré de décrire les incidences de la démarche pour modulation des interventions sur les collèges. Je me contenterai de la décrire de façon générale. La modulation des interventions gouvernementales est une notion qui découle de la constatation de différences importantes dans le niveau de développement des régions du Québec. Elle consiste à adapter les interventions gouvernementales aux diverses régions du Québec regroupées en blocs régionaux: régions périphériques, régions centrales et régions métropolitaines. Si le concept est relativement bien cerné et s'il a même suscité certaines mesures de la part de la Société de développement industriel (SDI) ou de l'OPDQ par exemple, à moyen terme, il faudra que la modulation soit concrétisée lors de l'élaboration des politiques et des programmes. Pour l'instant, dans cette démarche, le Gouvernement est à faire l'évaluation de ses programmes qui ont un impact sur le développement régional. Il faudra voir avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science si ses programmes sont susceptibles d'être modulés. L'OPDQ est appelé à jouer un rôle actif dans cette évaluation.

Jean Lajoie
Vice-président, Union de municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec

L'AUTOMNE DERNIER,

le ministre Marc-Yvan Côté

a rendu public son plan de développement régional intitulé «À l'heure de l'entreprise régionale». L'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ) a bien accueilli la publication de ce document, surtout la nouvelle volonté gouvernementale d'appuyer les initiatives locales et de laisser aux régions le soin de définir leurs axes de développement, leurs priorités quant à l'organisation de la vie sociale, culturelle, politique et économique. La promotion des particularités de chaque région, donc de leurs richesses, a toujours été le leitmotiv de l'UMRCQ et c'est pourquoi nous appuierons toujours les démarches qui vont en ce sens.

Malgré cet élan d'optimisme, la situation présente un tableau dramatique. Par une analyse statistique approfondie et détaillée, le Conseil des affaires sociales constate, dans son rapport intitulé «Deux Québec dans un», que le recul démographique et le vieillissement de la population, déjà enregistrés pour l'ensemble du Québec, frappent lourdement certaines régions. Ce sont les Municipalités régionales de comté (MRC) en difficulté qui cumulent aujourd'hui les sous-développements, tant sociaux qu'économiques. Pour ces MRC, chômage et déstabilisation sociale atteignent une importance bien supérieure à la moyenne québécoise. Le rapport constate aussi que l'essor économique des pôles urbains et des régions particulièrement actives du Québec a eu pour conséquence pernicieuse d'aggraver l'État de nombreuses MRC. Le Conseil des affaires sociales conclut donc à la nécessité de dépasser le cadre de la région administrative, de s'intéresser aux MRC et aux communautés locales et de repenser le déve-

loppement. Il faut également souligner que, dans la perspective du texte, la notion de développement comprend l'exigence d'harmoniser les politiques démographiques, sociales et économiques.

Pour l'UMRCQ, le besoin d'innover en matière de développement est plus que nécessaire. Le développement est un concept évolutif et, selon les élus municipaux, l'ensemble des partenaires doivent intensifier leurs efforts pour assurer la viabilité des régions.

Selon l'UMRCQ, il appartient fondamentalement au gouvernement de consacrer dans ses politiques, que le développement équilibré des régions et des sous-régions, c'est-à-dire des MRC, ne peut se réaliser que par celles-ci. Aucune intervention extérieure, aussi bien planifiée et bien intentionnée qu'elle puisse être, ne pourra jamais se substituer à la connaissance du milieu, de ses besoins, de ses aspirations, connaissance que possèdent la population régionale et ses porte-parole. L'appareil gouvernemental doit donc résolument, quels qu'en soient les inconvénients politiques à court terme, prendre le parti de stratégies axées sur les ressources locales.

Ce colloque pose la question du rôle des collèges dans l'articulation du développement régional. Cette question est pour nous très pertinente. Vous savez, en région, une institution comme un cégep joue un rôle indispensable et représente une valeur beaucoup plus grande que dans une ville importante, là où les ressources sont abondantes. En région, le cégep est souvent la seule institution d'enseignement supérieur qui peut diffuser les nouvelles connaissances et, ainsi, assurer la formation des travailleurs et des travailleuses.

Le manque de formation est un problème qui handicape sévèrement le développement des régions du Québec. Pour nous, les cégeps doivent contribuer à solutionner ce problème. Le mandat est clair et, à l'instar des CLSC en ce qui a trait à la santé et aux services sociaux, les cégeps de demain, dans un contexte où la formation continue est une condition du développement, doivent assurer la diffusion des connaissances et des nouvelles technologies sur l'ensemble du territoire. Prenons par exemple ma région, soit Charlevoix. Il n'y a pas de collège bien que les besoins en formation, notamment dans le domaine du tourisme, soient importants.

Vous pouvez donc constater que toutes les expertises sont nécessaires. On peut également souligner la situation de la Gaspésie qui ne pourra atteindre un développement durable que lorsqu'on donnera aux gens les moyens d'exploiter leurs ressources de façon rentable. Ces moyens sont de nature économique mais également de nature technologique. Les cégeps donnent déjà un gros coup de main à la Gaspésie dans ce domaine et ils se doivent de continuer, même d'intensifier leurs efforts. Ce n'est qu'un autre exemple et toutes les régions du Québec ont besoin de cette aide.

Sur ce dernier point, il faut poser la question du nombre de cégeps en régions. Peut-être ne sont ils pas assez nombreux? Je soulevais tout à l'heure l'exemple des CLSC dans le domaine de la santé et des services sociaux. En région, le CLSC est connu et il constitue une porte d'entrée importante pour ce réseau. Bien souvent, les gens des CLSC se déplacent pour desservir les populations locales et ils assurent ainsi une diffusion de l'information et une des-

serte de leurs services. Notre conception du rôle de formation dévolu aux cégeps est la même. À la suite d'une refonte des programmes de financement qui permettrait d'en faire autant, les cégeps devraient aller répondre aux besoins là où ils se trouvent. C'est pour nous une condition essentielle du développement qui permettra ainsi aux régions de conserver leur identité et d'exploiter leurs ressources.

Les 1 200 municipalités regroupées au sein de l'UMRCQ sont conscientes de l'importance du rôle du cégep et de l'innovation qu'il apporte. L'UMRCQ considère donc le monde de l'éducation comme un partenaire essentiel des initiatives de développement des régions. Il faut cependant trouver des moyens pour que vous établissiez des programmes à partir des besoins et des volontés régionales plutôt que des prérogatives de Québec. Il faut décentraliser et, comme l'écrivait Bernard Vachon, géographe à l'Université du Québec à Montréal, il faut développer à partir de l'identité et des ressources des régions avant tout. Les cégeps sont là pour aider et ils doivent continuer. Merci.

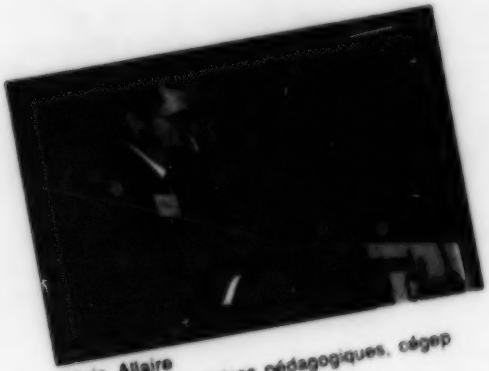

Régis Allaire
Directeur des services pédagogiques, cégep
de la Région de l'Amiante

LE COLLÈGE

de la région de l'Amiante

ne représente sans doute pas l'établissement modèle en ce qui touche son engagement dans le dossier du développement régional. D'autres cégeps, avant lui et probablement plus que lui, se sont engagés, d'une foule de manières, dans cette autre mission que certains lui prescrivent allègrement alors que d'autres la conteste. Comme plusieurs établissements, le cégep a hésité avant de poser les premiers gestes, tiraillé entre sa mission première, c'est-à-dire la formation, et un sentiment de nécessité de fournir sa contribution au développement du milieu.

Mais lorsque la crise économique, provoquée par la chute du marché mondial de l'amiante, a touché la région, lorsqu'elle dépasse les 20% de chômage et que le cégep assiste, impuissant, à l'exode d'une partie significative de la population, lorsque le collège a commencé à vivre l'érosion progressive de sa clientèle et de ses budgets, il a vite réalisé que la survie institutionnelle était étroitement liée à la survie économique du milieu. Dès lors, l'idée du personnel et moi, de nous engager dans le développement économique régional suscita de moins en moins de réserves, malgré une conscience encore bien actuelle de devoir «distraire» de précieuses énergies dans ce dossier, des énergies dont nous avions souvent tant besoin dans nos autres tâches.

Les diverses formes de notre engagement

Au début, à la suite de multiples mises à pied dans l'industrie minière, nous nous percevions comme la ressource par excellence, avec l'appui des commissions scolaires, pour assurer le

recyclage de la main-d'oeuvre. L'objectif que nous poursuivions alors était de fournir à la population éprouvée un maximum de chances d'accéder à la formation et de se retrouver un emploi. Les budgets de l'éducation des adultes étaient gérés de façon à maximiser l'offre de cours, nous évitions les embauches de personnel d'encadrement (j'ai personnellement cumulé pendant plusieurs années le poste de directeur des services pédagogiques et celui de coordonnateur de l'éducation des adultes), les frais chargés à la clientèle étaient maintenus au plus bas, de façon à ce qu'ils ne constituent pas un obstacle à l'accessibilité des études.

Cette stratégie passive et conservatrice n'a pas donné les résultats escomptés. La pénurie de ressources humaines privait le service de toute possibilité de développement, l'analyse des besoins était déficiente et, ironie du sort, les travailleurs que nous arrivions à former augmentaient leurs chances de se trouver un emploi à l'extérieur de la région, ce qui accélérait l'exode que nous voulions contrer!

Nous croyons aujourd'hui que le redressement économique dont nous rêvons pour notre milieu passe par l'expansion de nos entreprises actuelles et la création de nouvelles entreprises. Nous sommes, de plus, convaincus que cette renaissance ne saurait venir de l'extérieur de la région et que le développement que nous connaîtrons dans l'avenir aura un caractère endogène. C'est d'ailleurs pourquoi le collège a choisi de stimuler, par tous les moyens possibles, le potentiel entrepreneurial de notre région. Il y a trois ans, à la suite d'une enquête provinciale que nous avons menée sur toutes les initiatives du réseau en matière de formation en entrepreneuriat, nous avons mis sur pied le programme «Création et expansion d'entreprise» et avons l'intention, avec la collaboration du programme fédéral de développement des collectivités (PDC), de le maintenir plusieurs années. Régulièrement, nous utilisons les médias pour diffuser des chroniques sur l'entrepreneuriat et ainsi stimuler nos concitoyens, qui en ont les capacités, à créer de nouvelles entreprises. Des ateliers de créativité et de dépistage du potentiel entrepreneurial sont offerts à la population.

Parallèlement à cette action et suite au constat qu'il manquait chez-nous un capital de risque inférieur à 100 000 $ pour démarrer de nouveaux projets, nous avons oeuvré au sein du mouvement Desjardins de façon à créer un fonds d'investissement. Depuis deux ans, nous travaillons à rendre possible la création de nouvelles PME. Doté au départ d'une enveloppe de près d'un demi-million de dollars, ce fonds devrait s'accroître pour atteindre au-delà d'un million. Il augmentera ainsi nos possibilités de soutenir de nouvelles entreprises.

Le collège a l'avantage de posséder un centre spécialisé. Initialement créé pour desservir les besoins du secteur minéral, ce centre a été sollicité au cours des ans par de multiples entreprises et pour toutes sortes de services. Sa vocation initiale s'est élargie avec le temps et maintenant plus personne dans la région ne doute qu'il soit partie prenante du développement régional, disponible pour supporter tous les besoins d'aide technique ou de recherche commandés par le milieu, dans la mesure où les ressources humaines et matérielles du collège permettent de donner une réponse adéquate à ces besoins. Ce centre spécialisé est donc devenu une porte d'entrée, un service «d'accueil et souvent de référence» pour les entreprises de la région.

Au plus fort de la crise de l'amiante, devant l'étendue des misères sociales vécues par la population, le CLSC local a décidé de réunir l'ensemble des intervenants économiques en proposant la tenue d'un colloque socio-économique pour la région. Le cégep a été alors invité à participer à cette démarche et son engagement exceptionnel dans l'organisation de ce colloque a été la première réelle occasion de rapprocher le collège et les organismes préoccupés de développement économique. Le colloque a eu lieu au collège, en présence de presque tous les organismes du milieu. Il a été l'occasion de l'expression d'une longue liste d'attentes de toutes sortes à l'endroit du cégep. C'est d'ailleurs à lui que fut confié le suivi à donner à cette première initiative de relance.

Depuis lors, nous nous définissons comme un support à la concertation régionale. Nous n'avons pas la prétention de croire que le rôle de faire le développement économique appartient au collège. D'autres organismes ont essentiellement cette mission. Cependant, le colloque de la région de Thetford a mis en lumière la pauvreté de la concertation entre les intervenants économiques et cette lacune a été perçue comme le principal handicap à une sérieuse démarche de reconstruction de l'économie régionale. Nous avons donc choisi de faciliter cette concertation en mandatant des personnes du collège de prendre un certain leadership au niveau des tables de concertation, en fournissant une aide technique, des salles de réunion, des services de secrétariat ou de communication. Parfois même nous avons joué le rôle de médiateur entre les parties lorsque la tension montait.

Puis, les fruits de la concertation ont commencé à se manifester. Une étude et un plan de développement pour les services d'accueil et de référence ont été produits, un exercice de définition des axes de développement régionaux mettant à contribution une douzaine d'organismes à vocation économique a pu se réaliser, une étroite collaboration s'est installée avec les responsables du Programme de développement des collectivités (PDC), ce qui a permis le financement du projet de formation «Création et expansion d'entreprise» pour l'année en cours et probablement pour les années qui viennent.

À peine quelques mois s'étaient-ils écoulés que nous étions à nouveau plongés dans une conférence socio-économique, cette fois, à l'échelle de la grande région Chaudière-Appalaches. Encore une fois, nous nous sommes engagés à fond et à de multiples niveaux dans les diverses phases de réalisation de projet. Compte tenu de nos maigres ressources, nous avons d'abord décliné une offre de participation au comité d'orientation de la conférence pour nous concentrer dans les activités préparatoires au colloque de zone. Des employés du collège ont travaillé au comité organisateur du colloque, au comité de contenu et à celui des communications. Nous avons oeuvré aux travaux de plusieurs tables sectorielles, parfois à titre de responsables ou encore à celui de participant. Le collège s'est aussi fait le promoteur de quelques projets, dont l'un a été retenu comme projet-passeport à la conférence. Le colloque s'est encore une fois tenu au collège et nous en avons assumé toute la préparation matérielle. Le forum régional se déroulera au collège dans quelques jours et nous serons alors l'hôte de toutes les délégations en provenance des onze Municipalités régionales de comté (MRC) du territoire. Enfin, nous avons accepté de supporter les travaux de certaines tables sectorielles régionales et même de co-présider celle de recherche-développement. Puis, à l'automne, nous aurons encore plusieurs délégués à la conférence proprement dite.

C'est en grande partie grâce à l'aide apportée au collège par le «Programme d'aide au démarrage de projets» de la DGEC que nous avons pu assurer un tel engagement. Ce programme nous a permis de créer le «Centre de support au développement économique régional», de mettre à la disposition de nos partenaires économiques des ressources humaines qui se sont révélées essentielles à la bonne marche des deux colloques et d'assurer le suivi à l'un d'eux. Des projets d'études régionales démarrent actuellement. La concertation récemment amorcée entre les commissions scolaires et le cégep devrait permettre, dans un proche avenir, d'obtenir une aide semblable auprès du MEQ par ce même programme.

La place que peuvent prendre les cégeps dans ces conférences socio-économiques est donc très grande, comme vous pouvez le voir. Tout ce déploiement d'énergies en vaut-il la peine? Les dividendes pour nos établissements et nos régions seront-elles à la hauteur des espérances que ce nouveau partenariat État-régions a suscitées? Il es, encore trop tôt pour en avoir une idée. Chez-nous, jusqu'à maintenant, nous y avons cru et nous n'avons rien négligé pour faire un succès de cette aventure.

Il y a bien des façons pour un collège de s'engager dans le développement régional. Je m'en voudrais de passer sous silence une action que nous avons menée depuis maintenant plus de dix ans et qui commence à donner des résultats, c'est-à-dire le développement d'un programme d'enseignement particulier. À la fin des années 70, nous avions chez-nous une spécialité professionnelle en perte de vitesse, faute de recrutement de candidats: l'option de techniciens en matières plastiques. Dans le but de mieux cerner les causes de ce malaise, nous avons décidé de faire une vaste enquête auprès de l'industrie. Les résultats de cette étude furent révélateurs: 80% des emplois techniques dans ce secteur se situaient dans le domaine de la transformation de la matière première alors que nous formions des techniciens préparés à oeuvrer dans la synthèse chimique de la matière plastique. Une révision en profondeur du programme s'imposait! Pendant cinq ans, nous avons travaillé à convaincre tous les intervenants que cette réorientation était nécessaire. En 1985, un nouveau programme était approuvé et nous l'enseignons depuis.

L'énergie que nous avons mis dans cette révision était motivée par notre intuition que le secteur des plastiques pouvait s'avérer une alternative intéressante à notre industrie minière en perte de vitesse. Depuis deux ans, quatre nouvelles entreprises du secteur des plastiques sont nées dans la région: la disponibilité d'une main-d'oeuvre compétente s'est révélée un argument déterminant. Une de ces entreprises est même la propriété de quelques-uns de nos diplômés du nouveau programme. Toutes les analyses conduites depuis quelques années en vue de définir pour la région des axes de développement ont retenu le secteur des plastiques comme l'un des plus prometteurs. Conclusion: par le seul développement de ses programmes d'enseignement, un collège peut influencer positivement le développement économique de sa région.

Éléments de prospective

Plusieurs questions auxquelles le colloque d'aujourd'hui souhaitait donner des réponses n'ont pas encore été abordées par mon exposé. Je voudrais donc y consacrer les dernières minutes.

Le Plan d'action gouvernemental en matière de développement régional mentionne qu'une place plus grande pourra être faite à certains thèmes, tels que les ressources humaines et la planification de la main-d'oeuvre. Les collèges pourraient-ils se révéler des interlocuteurs privilégiés dans ces questions?

Traditionnellement, les collèges ont toujours été consultés lorsque vient le temps de définir les priorités de formation de la main-d'oeuvre. Les contacts soutenus que nous entretenons avec les entreprises nous permettent d'avoir quelquefois une perception valable des besoins à desservir. Ces consultations vont sans doute se poursuivre et peut-être même s'amplifier dans la mesure où les collèges progresseront au chapitre des relations qu'ils entretiennent avec le monde du travail. Cependant, selon les règles du jeu, actuellement notre mission première ne touche pas la planification des besoins de main-d'oeuvre, du moins sur le plan quantitatif. C'est surtout sur le plan qualitatif que notre intervention peut se révéler la plus intéressante, c'est-à-dire dans la définition des programmes et des contenus de la formation. Selon le plan d'action gouvernemental, notre «rôle primordial» est de contribuer à la «hausse générale de la scolarité et des compétences de base en emploi» et à «l'amélioration de l'employabilité des personnes en recherche d'emploi». Pour les cégeps qui se sont dotés de centres spécialisés, le développement technologique des entreprises régionales constitue un autre volet qui risque de faire d'eux des interlocuteurs ou des intervenants privilégiés.

Dans le cadre de l'entente Canada-Québec, les deux gouvernements veulent harmoniser diverses mesures visant le développement des ressources humaines. Quel impact cela peut-il avoir sur les collèges?

L'effet direct de cette disposition sera de susciter une demande accrue de services de formation. Car en sus des programmes existants, l'entente prévoit explicitement des injections de ressources supplémentaires pour aider la main-d'oeuvre à augmenter ses possibilités d'accès à l'emploi. À noter cependant que cette mesure concerne seulement les régions-ressources, c'est-à-dire les régions économiques 01A, 01B, 02, 06B, 07,08, 09 et 10; soit, l'est, le nord et l'ouest du Québec. Les objectifs de cet effort accru de formation sont d'ailleurs prévus à l'entente. Ils touchent l'apprentissage de nouvelles méthodes de production et de commercialisation, les préoccupations face à la libéralisation des échanges, le perfectionnement du personnel de gestion des entreprises, l'amélioration des compétences techniques et professionnelles de la main-d'oeuvre, l'accroissement de l'adaptabilité, etc. Les collèges des régions touchées devraient faire preuve de dynamisme et mettre de l'avant des programmes susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs proposés.

Comment les collèges sont-ils interpellés par le volet «soutien aux régions en difficulté»? Avec qui coordonner leurs actions? Peuvent-ils envisager d'autres formes d'engagement? Lesquelles?

Selon le plan d'action gouvernemental, il y a au Québec une vingtaine de MRC dont l'économie est en sévère difficulté et, à l'extérieur de ces 20 MRC, 18 villes mono-industrielles qui vont exiger une attention spéciale. Les cégeps oeuvrant à l'intérieur de ces zones doivent prendre conscience que leur milieu sera le site d'interventions particulières. Comme nous l'avons fait chez-nous (nous avons 3 des 18 villes à économie simple visées), je recommande

aux collèges de tenter de créer des tables de concertation avec les intervenants économiques, c'est-à-dire les sociétés de développement économique, les commissariats industriels, les Centres d'aide aux entreprises (CAE), les municipalités, le Comité d'aide au développement des collectivités et s'il y a lieu, les commissions scolaires. Car c'est dans ces forums régionaux, mettant en présence les forces vives d'un milieu donné, que les axes de développement les plus prometteurs sont trouvés et que les rôles et la participation attendue de chacun des partenaires sont définis. Selon les régions, les formes d'engagement des collèges pourront varier, bien sûr. Mais elles devraient se ramener à des actions telles que: développement de programmes ou d'options professionnelles susceptibles d'apporter une main-d'oeuvre qualifiée aux entreprises régionales, mise sur pied de centre d'excellence (recherche et développement), stimulation du potentiel entrepreneurial, aide au pré-démarrage et au démarrage d'entreprises, services de support à la concertation régionale, à la mise sur pied de colloques ou de conférences socio-économiques, réalisation d'études régionales à caractère économique, etc.

La modulation des interventions gouvernementales selon les régions métropolitaines, les régions centrales et les régions périphériques peut-elle avoir des incidences sur les collèges situés dans ces divers territoires?

L'insistance marquée du plan gouvernemental sur une modulation des programmes selon des blocs régionaux risque de produire deux effets sur les collèges situés dans ces territoires. Le premier concerne l'offre de formation qui devra s'adapter aux priorités définies par les vocations propres à ces régions et s'intensifier dans les secteurs économiques priorisés pour chaque territoire. Le second effet, plus sensible encore que le premier, sera d'accroître les ressources disponibles pour la formation de la main-d'oeuvre chaque fois que les impératifs de développement exigeront un perfectionnement, l'adaptation ou du recyclage des ressources humaines en place. Par ailleurs, les collèges se sont habitués à fonctionner avec des enveloppes fermées, souvent réparties en fonction des populations sociologiques à desservir. La modulation des programmes gouvernementaux pourrait entraîner de nouvelles règles de répartition des ressources qui, dorénavant, tiendraient compte de l'ampleur des besoins à satisfaire et des disparités entre les diverses régions.

Quels liens peut-on établir entre cette modulation des interventions et le programme-cadre de l'entente auxiliaire visant le développement des ressources humaines?

Les deux mesures ont en commun une volonté d'adaptation aux besoins des régions et visent le développement des ressources humaines en vue de faire face aux changements économiques, technologiques et structurels. Les deux exigeront aussi à l'occasion des bonifications de ressources, en sus des programmes existants, pour accroître les possibilités d'accès à l'emploi. Le programme-cadre de l'entente auxiliaire est dirigé vers les régions-ressources et il reconnaît, de ce fait, les disparités inter-régions. En ce sens, le programme-cadre participe à la même philosophie et à la même approche que la politique québécoise en matière de développement régional. Enfin, des mécanismes d'harmonisation entre l'intervention fédérale et celle du Québec sont prévus, de même que le respect de l'accord Canada-Québec en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Conclusion

La place occupée par les cégeps dans le développement économique de leur région est avant tout le résultat de la volonté institutionnelle de collaborer à ce développement. Les modalités de cette participation pourront prendre des colorations très originales selon les milieux. Vous avez pu constater au cours de ce colloque que le Plan d'action en matière de développement régional du gouvernement québécois fait une large place à la contribution des collèges. Je peux vous affirmer, en terminant, que dans les régions où ils s'y sont intéressés, ils ont été accueillis à bras ouverts par les autres intervenants économiques. Ces collèges réalisent des actions qui seront hautement bénéfiques pour le développement de la société québécoise au cours des années qui viennent.

Périodes de réflexion...

Mme Josée Beauchamp, éducation des adultes, cégep F.-X. Garneau.

et de questions.

M. Jean-Guy Gauthier, éducation des adultes, cégep de Drummondville.

DISCOURS DE CLÔTURE

Marcel Gilbert
Sous-ministre, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

J'AI L'HONNEUR

de représenter le ministre, monsieur Claude Ryan
qui vous prie de bien vouloir excuser son absence.

Le thème de ce colloque «Les collèges partenaires du développement régional?» apparaît particulièrement révélateur de l'importance stratégique que ces établissements occupent dans la réalité scolaire et socio-économique du Québec. En effet, ce thème nous amène à constater que l'un des points forts du réseau des collèges est justement sa large répartition régionale. Ce thème nous conduit aussi à bien voir que les collèges sont dotés d'un personnel dynamique pour qui le développement régional du milieu tient à coeur.

Avant de m'arrêter à considérer les diverses facettes qui entourent le concept de développement régional et les actions que vous conduisez à cette fin, permettez-moi de situer le rôle et l'action des cégeps en cette matière, eu égard à la mission que leur impartissent la loi et la société québécoise.

La mission des cégeps et le développement régional

La contribution première attendue des cégeps réside principalement dans l'accomplissement de leur mission d'enseignement général et professionnel. En effet, il est bien acquis que leur rôle premier vise la promotion de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire. Les gains considérables réalisés au cours des 20 dernières années nous démontrent clairement l'importance de leur rôle et de leurs actions en cette matière.

Aussi, il m'apparaît primordial que nous soyons tous vigilants afin que les cégeps demeurent ces indispensables instruments de scolarisation et de formation de la main-d'oeuvre technologique qu'ils sont devenus au cours des années. Il faut donc que les gains réalisés à ce chapitre continuent à s'accroître et nous devons tous continuer à unir nos efforts pour contrer ce qui pourrait compromettre ce large et indispensable mouvement de scolarisation.

Pour ma part, je suis convaincu que c'est dans le renforcement de leurs actions, en respectant leur mission première, que les cégeps tireront l'expertise leur permettant d'exercer une influence positive à l'égard du développement de leur région respective et de la société dans son ensemble.

La mission d'enseignement des cégeps, tout en étant leur mission première, n'est pas limitative ni exclusive.

Bien au contraire, les collèges se doivent d'oeuvrer autant auprès des adultes, qui constituent un élément important, non seulement de leur population étudiante, mais aussi du potentiel de la main-d'oeuvre régionale. C'est d'ailleurs essentiellement par cette voie qu'est née et que s'est développée la reconnaissance du rôle des collèges en matière de développement régional.

Cette ouverture des services d'éducation des adultes aux besoins de la région témoigne d'une grande qualité d'attention et d'un esprit de service qui sont tout à votre honneur. Néanmoins, encore là, les premiers services que vous rendez doivent emprunter la forme des programmes de formation, de recyclage ou de perfectionnement, en particulier les certificats d'études collégiales et les attestations d'études collégiales.

Je tiens à témoigner de la célérité, du sérieux et de la compétence avec laquelle vos collèges réagissent face aux nombreuses demandes de l'industrie, du marché du travail et des Centres de main-d'oeuvre. Ils savent mettre sur pied les activités de formation sur mesure nécessaires à un monde en constante mutation.

Il est clair que cette célérité et cette disponibilité s'accompagnent de votre engagement dans le milieu, à l'intérieur de projets communautaires et projets de coopération avec d'autres partenaires.

Je sais, et vous comprenez très bien, que quelle que soit l'importance et l'urgence de cette participation, elle ne se substitue pas à l'accomplissement de votre mission première d'enseignement et de formation cependant elle la complète.

À partir de mon expérience et des nombreux témoignages qui me parviennent au Ministère, je constate, en fonction votre engagement dans le milieu et dans des entreprises à caractère régional, que votre participation à la tenue des sommets régionaux s'est révélée bénéfique. Aussi, je tiens à souligner de façon toute particulière, ces contributions, lesquelles témoignent de votre intérêt, de la qualité de votre expertise et de la situation privilégiée où vous êtes dans vos régions respectives.

Que ce soit par les programmes et les activités de formation sur mesure, par le développement d'initiatives visant la promotion de l'entrepreneuriat et le transfert des expertises technologiques, vos collèges sont actifs dans leur région.

L'expérience des centres spécialisés, développée depuis quelques années, marque votre action et indique votre contribution à l'intérieur de créneaux bien définis. Elle contribue aussi à mieux établir votre présence.

Ces centres ont fait l'objet d'une évaluation systématique externe au Ministère. Incessamment, le Ministre fera connaître ses intentions concernant les suites à donner à ces évaluations. Sans préjuger de ses décisions, nous pouvons déjà affirmer que ces évaluations ont permis d'identifier dans les cégeps l'existence de ressources technologiques et d'expertises sur lesquelles les milieux peuvent s'appuyer.

La démonstration de la capacité et même de la nécessité de la participation des cégeps dans le développement régional n'est donc plus à faire. Il est particulièrement intéressant de constater que le gouvernement, dans son plan d'action, identifie les cégeps parmi les dynamismes régionaux. Il affirme même et je cite:

> *«L'essor de ces dynamismes locaux et régionaux constitue un des facteurs les plus encourageants et les plus prometteurs pour le développement des régions». (Page 10).*

Le même plan d'action signale aussi le rôle des cégeps en matière d'entrepreneuriat. J'en ai constaté les résultats en lisant récemment, dans un quotidien de Québec, que dix finissants de Limoilou ont créé cette année leur propre entreprise. Et, il ne s'agit que d'un exemple parmi bien d'autres.

Enfin, je prends bonne note de la mesure préconisant «renforcer les liens entre les ressources scientifiques des universités et des cégeps et celles des entreprises» en réactivant le programme de soutien aux universités et aux collèges (SUC).

Le soutien aux cégeps en matière de développement régional

Actuellement, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science met à la disposition des collèges un montant annuel de 300 000 $ afin qu'ils puissent réaliser des projets concertés et concrets. Pour sa part, le ministère de l'Éducation dispose d'un montant égal pour soutenir l'action des commissions scolaires dans une mission similaire.

C'est avec le plus grand intérêt que je me suis arrêté à examiner les projets financés en 1987-1988 et 1988-1989. J'ai d'abord été frappé par le fait que toutes les régions ont eu accès à cette source de subvention. J'ai constaté non seulement la diversité des projets mais aussi leur caractère informatif et multiplicateur. Les concertations auxquelles ont donné lieu bon nombre de ces projets révèlent votre souci de ne pas faire cavalier seul.

Enfin, relativement au soutien financier, il est pertinent d'insister sur la nécessité d'associer aux cégeps des partenaires socio-économiques qui pourraient participer au financement de

leurs actions. À cette fin, les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et privés devraient continuer à apporter leur contribution.

Vous le savez très bien, cependant je me permets de vous le rappeler que votre contribution prend de multiples formes. Outre votre expertise et votre habileté à établir des concertations, l'ouverture de vos locaux et le prêt de vos équipements peuvent servir votre milieu, votre région et les divers groupes communautaires qui font appel à votre concours.

En conséquence le Ministère estime nécessaire la participation de vos établissements au développement régional. Il s'agit là d'une mission subsidiaire découlant directement de leur mission première d'enseignement et de formation. D'ailleurs, cette engagement est souvent nécessité par la nature même des activités de formation que vous dispensez. En effet, tout le secteur de l'enseignement professionnel et la presque totalité de vos activités de formation des adultes visent justement une meilleure adaptation des activités et des enseignements aux exigences de l'évolution technologique, de la main-d'oeuvre et du marché du travail.

Il peut être utile de souligner que la présence, de personnes venant d'un cégep, contribue aussi à raffermir les liens et les échanges avec les milieux du travail. Par exemple, les enseignants qui exécutent un stage en entreprise, comme les élèves qui y réalisent un projet de fin d'études, sont autant d'intermédiaires qui expriment votre souci et votre capacité à supporter le développement du milieu.

Dans le rapport «s'adapter pour gagner», ou dans le rapport De Grandpré, le Conseil consultatif sur l'adaptation, fait de la formation la clé du succès de notre société face aux exigences générées par le libre-échange. Aussi préconise-t-il «que les employeurs, les collèges communautaires et les universités accroissent leur coopération pour répondre aux défis que pose la dimension humaine de l'innovation technologique». Ce qui vaut à l'échelle nationale vaut aussi à l'échelle de la région. C'est d'ailleurs là que les mesures d'adaptation doivent d'abord être prises.

Je constate que c'est d'ailleurs votre principale préoccupation. Déjà les Actes du Colloque de 1986 recensent une gamme impressionnante d'actions diverses réalisées par vos cégeps. De plus, les analyses que vous avez produites depuis, afin de mieux vous outiller mutuellement, vont contribuer à promouvoir les échanges d'expériences et à susciter de nouvelles initiatives.

À cet égard, je mentionne l'intérêt d'une méthodologie récemment élaborée et de son application à la réalisation du portrait des partenaires associés au développement socio-économique de la région Mauricie-Bois-Francs-Drummondville (04). Réalisée sous la responsabilité du comité conjoint des collèges et de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC), cette étude et cette méthodologie constituent un des jalons importants de la participation des collèges au développement régional. L'identification précise des partenaires et de leurs responsabilités respectives permet de mieux comprendre les concertations à établir et d'identifier les actions à conduire.

Ainsi, vous avez concrétisé en bonne partie la troisième condition de la mission du développement régional qu'exposait le président du Conseil des collèges en 1986: savoir assurer la communication entre les partenaires concernés.

Quant aux deux autres conditions qu'identifiait le président du Conseil des collèges, c'est-à-dire l'existence de politiques claires, aussi bien au niveau provincial que local, et la mise en place d'un plan d'action régional, il m'apparaît que les propos que j'ai tenus précédemment clarifient ces intentions ministérielles, notamment en ce qui a trait aux politiques. D'ailleurs, les collèges qui ont déjà participé au développement régional et qui se sont associés à la Direction générale de l'enseignement collégial, sont en mesure de définir les éléments d'une politique institutionnelle en cette matière. Cette politique sera d'autant plus réaliste qu'elle collera à des expériences concrètes, à une évaluation objective de vos ressources et à l'identification de liens de partenariat que vous saurez développer.

En guise de conclusion, permettez que je félicite les organisateurs de ce colloque. Permettez surtout que je remercie celles et ceux qui, dans leur cégep respectif, oeuvrent activement à faire de ces établissements non seulement des lieux de formation, mais aussi des lieux où s'affirme le souci de contribuer au développement de leur milieu et ce, en étroite concertation avec les autres partenaires concernés. Je tiens à vous assurer de l'appui du Ministère dans l'accomplissement de votre mission. Merci.

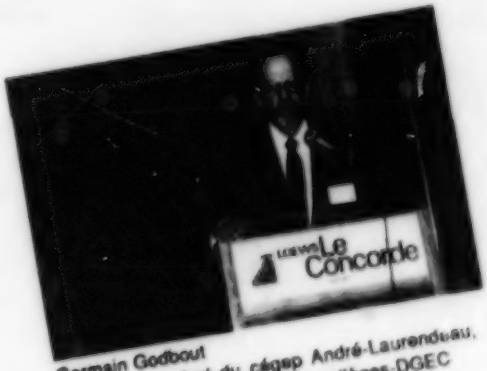

Germain Godbout
Directeur général du cégep André-Laurendeau,
président du comité conjoint collèges-DGEC

L'IMPORTANCE

que les collèges accordent

au développement socio-économique régional n'est plus à faire. Les nombreux exemples présentés au cours de ce colloque, en particulier par Alain Lallier et Jacques Plourde, en témoignent largement. Le colloque a cependant permis aux collèges de mettre en lumière leur importance dans la dynamique régionale et a soulevé quelques conditions fondamentales de réussite de la collaboration collège-milieu. En guise de conclusion, je relèverai quelques idées maîtresses qui se dégagent des interventions.

Prendre le point de vue de la région

Il semble évident que la contribution d'un collège au développement de sa région doit se faire à partir du besoin et du point de vue de la région. Toutefois, Henri Paradis souligne une difficulté à l'effet que les attitudes traditionnelles ne correspondent pas tout à fait à l'esprit de la concertation socio-économique. Jacques Plourde ajoute l'importance d'établir des contacts au-delà de nos conditionnements légaux et structuraux.

Tout est question d'attitude et de perspective ici. Henri Paradis pose la question: Quel est l'intérêt du collège dans un projet de développement régional: le devenir de la région ou celui de l'institution? Régis Allaire répond par un propos percutant: la perspective régionale n'est pas facile à adopter mais, une fois faite, on réalise clairement que le devenir de l'institution est indissociable de celui de la région.

L'attitude appropriée, la volonté institutionnelle sont des préalables à une action régionale efficace. Il en est de même de la connaissance de ses partenaires régionaux et de l'établissement de contacts durables avec le milieu, comme le souligne Yves Dallaire. Marcel Gilbert mentionne à cet effet que les collèges sont déjà grandement engagés dans le développement régional; ils se sont en plus dotés d'un mécanisme de concertation, conjointement avec la DGEC. Ils sont en mesure de définir les éléments d'une politique institutionnelle en cette matière. Cette politique sera d'autant plus réaliste qu'elle collera à des expériences concrètes, à une évaluation objective des ressources et à l'identification des liens de partenariat à développer. Le comité conjoint collèges-DGEC a publié en juin 1988, dans le cadre de la collection «les collèges et le développement régional», un outil intitulé «Portrait des partenaires en développement régional: une méthode, un exemple» pour aider les collèges à identifier leurs partenaires régionaux.

L'importance des liens de partenariat collège-milieu, leurs exigences, les retombées bénéfiques pour la région ont été mentionnées par plusieurs conférenciers en prenant l'exemple important des conférences socio-économiques régionales. La place des collèges a été démontrée, elle est reconnue par les partenaires, et ce, autant par le comité d'orientation, de nature politique, que par le comité de gestion, de nature technique. Mais, au-delà de la concertation tout au long de ce processus, lequel aboutit à une conférence socio-économique, des liens constants avec les entreprises permettent aux collèges de prendre connaissance des besoins de la communauté industrielle. En ce sens, Louis-Marie Bouchard indique que les entreprises recherchent des collaborations en vue de contourner des faiblesses, telles que, les ressources humaines et financières insuffisantes, les problèmes de formation de main-d'oeuvre, un accès difficile à l'information spécialisée, un personnel spécialisé rare en région, des collaborations difficiles à établir avec des sources d'expertise éloignées. Ce sont là autant d'exemples d'«occasions d'affaires» pour le collège, souvent le plus important fournisseur de ressources intellectuelles et d'expertise technologique de sa région.

La connaissance des partenaires régionaux est essentielle pour permettre au collège de participer aux programmes d'action gouvernementaux qui font l'objet de ce colloque. On revient ici à la question de la perspective régionale. L'esprit de la présentation de l'Entente auxiliaire Canada-Québec, faite par André Jacob, rejoint ce que Jacques Gagnon affirme à propos du plan d'action en matière de développement régional du gouvernement québécois, à savoir qu'on y préconise une approche qui fait appel au dynamisme des organismes de la région, ceux qui croient au développement régional et veulent y participer. Comme le dit Régis Allaire, le plan d'action québécois fait une large place aux collèges et l'expérience a montré que lorsque les collèges veulent prendre leur place en région, ils sont bien accueillis par les partenaires.

Quelques considérations régionales

Jean Lajoie insiste sur l'importance d'harmoniser les politiques démographiques, sociales et économiques. Le social, le démographique et l'économique sont indissociables; ils sont des facettes complémentaires d'une même réalité qui reflète la santé de la région. Par sa nature même, ce colloque met principalement l'accent sur la dimension économique de l'action régionale. Les autres dimensions ont tout de même été relevées à l'occasion. On pense, en parti-

culier, à l'épineux problème de l'exode des jeunes vers les régions centrales, soulevé par Henri Paradis et Régis Allaire, ainsi qu'aux projets développés dans le cadre des conférences socio-économiques régionales.

Sur le plan économique, c'est bien sûr l'entreprise qui retient l'attention. Louis-Marie Bouchard dira à ce sujet que l'entreprise dynamique est l'acteur le plus déterminant dans le développement des régions. C'est par elle que la production de biens et de services s'effectue, que les investissements deviennent des emplois, que les découvertes deviennent des innovations et que les idées deviennent des produits.

Deux volets du Plan d'action en matière de développement régional retiennent principalement l'attention car ils interpellent directement les collèges. Ce sont le volet entrepreneuriat et démarrage d'entreprises et, le volet innovation et technologie.

Les collèges ont démontré de maintes façons qu'ils peuvent exercer efficacement un rôle de support, voire de leader en entrepreneuriat et en démarrage d'entreprises dans leur région. La répartition des collèges sur l'ensemble du territoire du Québec et leur capacité de répondre rapidement à des besoins du milieu semblent jouer en leur faveur. Ainsi, ce rôle des collèges est reconnu. Yves Dallaire souligne que les collèges sont en mesure de faire du dépistage d'entrepreneurs; Georges-Albert Tremblay renchérit en invitant les collèges à s'inscrire comme organismes de soutien au développement de l'entrepreneuriat principalement dans la phase de pré-démarrage. Certes, cet engagement peut varier en fonction de la volonté et de la disponibilité des ressources humaines. Les champs d'action varieront d'un milieu à l'autre, mais il est indéniable que les ressources des collèges peuvent être mises à la disposition des entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain.

Alain Lallier pousse le questionnement plus loin encore. Comment développe-t-on l'entrepreneuriat dans les programmes offerts aux jeunes qui fréquentent les programmes ordinaires du cégep? Peu d'actions sont posées en ce sens dans nos collèges. De même, peu de stratégies sont déployées pour - qu'au-delà de la mode du moment - l'entrepreneuriat devienne une véritable culture. Et, il ajoute, comment fait-on bénéficier le milieu du potentiel entrepreneurial des collèges, des jeunes, des adultes, des enseignants? On ne peut que constater: ce potentiel est sous-développé. L'expression choc de Fernand Landry à l'effet «qu'en plus de bien gérer, il faut surtout générer» s'appliquerait bien ici.

Quant à l'innovation et au développement technologique, Louis-Marie Bouchard nous rappelle que le Québec est une société de petite taille qui ne peut prétendre exceller dans tous les domaines scientifiques et techniques et, cette réalité devient une lapalissade au niveau des régions. À partir du constat que le Québec génère moins de 1% de l'invention technologique mondiale, Fernand Landry conclut qu'il nous faut puiser dans le 99% d'innovation qui provient de l'extérieur. C'est ce qu'on appelle le transfert technologique. Il faut donc mettre l'accent sur les centres régionaux de transfert de technologie ou de vigie technologique. Ce créneau de collaboration des collèges au développement économique régional est repris par plusieurs conférenciers. Mais, attention, car on sait que pour exister dans un domaine de compétences technologiques quel qu'il soit, comme l'indique Jacques Plourde, nous devons réunir une masse critique de personnes compétentes, disponibles et disposant d'équipements et

de laboratoires adéquats. On revient ici à l'importance de créer des liens de partenariat; on y retrouve la notion de «joint venture» abordée par Richard Bourbeau.

Le plan d'action québécois prévoit des mesures concrètes pour développer le potentiel d'innovation et de développement technologique. Germain Paré indique par ailleurs que dans l'Entente auxiliaire Canada-Québec, le programme de renforcement des infrastructures économiques et le programme conjoint d'aide à l'innovation du design et du développement technologique pourraient bien être accessibles aux collèges.

Et les collèges

La mission première des collèges en est une de formation générale ou technique des jeunes et des adultes. Henri Paradis le mentionne, Alain Lallier renchérit et Marcel Gilbert le confirme en mettant l'accent sur l'accessibilité de l'ordre collégial. Ce dernier souligne cependant que la mission de formation n'est ni limitative, ni exclusive. En ce sens, Georges-Albert Tremblay précise qu'il serait inopportun, en dehors de leur fonction première qu'est la formation, que les collèges concurrencent les services déjà existants. Les collèges se doivent de rechercher la complémentarité et l'exclusivité et, par des choix judicieux, ils peuvent ainsi devenir des leaders dans leur milieu.

Faire des choix, établir des créneaux, ces expressions reviennent souvent dans les conférences. On réalise ici qu'après vingt ans, les collèges n'ont pas su faire ressortir clairement leurs spécificités. Un intervenant dira lors du colloque: «On a l'impression que tous les collèges sont gris». Richard Bourbeau voit là un élément à corriger. Chaque collège doit se spécialiser, c'est-à-dire établir clairement sa niche de marché. Ceci permet de créer une image précise dans la tête des clients et, bien sûr, de mieux utiliser les ressources humaines et financières.

Faire des choix, pour Richard Bourbeau, exige que le collège se dote d'un plan stratégique. Pour ce faire, il est essentiel que le gouvernement statue clairement sur le rôle des collèges, sur les objectifs à atteindre et sur les ressources. En effet, comment planifier si on ne sait de quel budget on dispose? Il est de même essentiel que le gouvernement du Québec décentralise au maximum le processus décisionnel. En ce sens, les propos de Richard Bourbeau rejoignent ceux de Jean Lajoie lorsqu'il indique qu'il faut trouver des moyens pour que les collèges établissent des programmes à partir des besoins et des volontés régionales. Régis Allaire conclut, qu'en vertu de la modulation des interventions gouvernementales selon les régions, deux effets peuvent se produire sur les collèges. L'un touche l'offre de formation qui devra s'adapter aux priorités définies par les vocations propres à ces régions; l'autre sera d'accroître les ressources disponibles pour garantir la formation de la main-d'oeuvre chaque fois que les impératifs de développement exigeront soit du perfectionnement, soit de l'adaptation ou du recyclage des ressources humaines en place.

Au terme de cette conclusion du colloque, on ne peut trouver une note plus positive que de rappeler les cinq forces majeures des collèges en matière de développement régional, telles que présentées par Richard Bourbeau: leur réseau de distribution, à savoir leur excellente répartition régionale; leurs ressources humaines; des administrations locales qui offrent une di-

mension plus «abordable» aux gens de la PME; leurs prix compétitifs et leur avantage dans la compétition face aux autres ordres d'enseignement public.

Avec ces forces et en adoptant résolument une perspective régionale, les collèges peuvent jouer un rôle de premier plan pour inventer le devenir régional.

Le comité organisateur et l'animateur: qu'est-ce qu'on fait après?

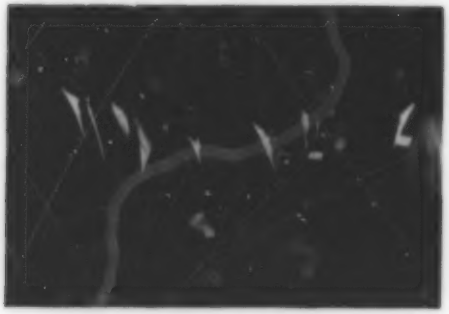

M. Jean-Guy Paré, SFD04, M. Pierre Dufort, animateur, Mme Gabrielle Théroux, cégep Ahuntsic, M. Claude Gingras, DGEC, M. Yves Turgeon, cégep de la région de l'Amiante, Mme Diane Bonneville, consultante, M. Germain Godbout, cégep André-Laurendeau.

APPENDICE A

Nombre de participants au colloque:	136
En provenance des collèges:	81
Ministères et organismes provinciaux:	27
• DGEC	18
• Fédération des cégeps	1
• Conseil des collèges	3
• Conseil supérieur de l'éducation	1
• Association des coordonnateurs et coordonnatrices d'éducation aux adultes du Québec	1
• Association des conseillers et conseillères pédagogiques en éducation aux adultes du Québec	1
• Centre québécois d'informatisation de la production	1
• DGEA	1
Partenaires du développement régional:	19
• OPDQ12	
• Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	3
• Industrie, Sciences et Technologie Canada	1
• Centre de recherche industrielle du Québec	1
• Association des commissaires industriels du Québec	1
• Fondation de l'entrepreneuriat	1
• Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	1
• Entrepreneur	1
Partenaires de la main-d'oeuvre:	4
• Association provinciale des CFP	1
• CFP en régions	3
Autres partenaires et invités:	5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale
de l'enseignement collégial